



Les terrains brumeux de l'anti-terrorisme



pierre boulet

Si le Québec devait faire face aujourd'hui à une émergence d'actions terroristes sur son territoire, rien n'indique que les autorités politiques et policières seraient en mesure d'y faire face autrement qu'elles ne l'ont fait en octobre 1970. À ce niveau, tout laisse croire, au contraire, que rien n'a changé depuis dix ans. C'est dire la menace qui continue de peser sur les libertés individuelles et collectives au Québec, advenant une réédition du scénario de 1970.

Pourtant, la très grande majorité des acteurs et des observateurs de la Crise d'octobre s'entendent sur au moins un point: l'ampleur de la réaction déclenchée alors par les autorités politiques et par les forces policières (plus de 450 arrestations, perte des droits civils élémentaires, état de guerre, intervention de l'armée) s'est révélée démesurée par rapport à l'envergure réelle des événements (over reacting).

Cette démesure est attribuée, selon les écoles, à l'amateurisme policier, à la volonté politique de manipuler l'opinion publique ou même à un complot ourdi par les autorités. Le constat n'aura pas servi de leçon. Il n'aura pas motivé l'organisation policière (accusée d'improvisation et de manipulation) à adopter une attitude critique face à ses pratiques et à apporter des améliorations importantes à ses structures.

Dix ans après octobre 1970, c'est comme s'il ne s'était rien passé. Ou presque. Ceux qui étaient alors contrôlés sont aujourd'hui contrôlés davantage. Ceux qui contrôlaient...

L'échiquier antisubversif

Il faut dire au départ qu'à aucun moment, depuis la fin de la crise, les corps policiers impliqués n'ont jugé utile de procéder collectivement à une autopsie des événements. Selon des sources d'information tant à la GRC qu'à la SQ et à la police de la CUM, les forces policières n'ont pas vraiment cherché à comprendre vraiment les événements leur avaient échappé pour ensuite prendre l'ampleur qu'on leur a connue. Chacun a fermé ses livres et est retourné à ses affaires. Ce qui faisait dire à un policier de la CUM témoignant devant la Commission Keable: "Si demain on se remet à poser des bombes partout, le même scénario va se répéter... il n'y a pas eu d'amélioration dans les structures, depuis."

Outre l'absence d'un regard critique sur leurs pratiques lors des événements d'octobre, les différents corps policiers n'ont pas réussi, depuis dix ans, à renforcer leur coordination en matière d'antiterrorisme. Au contraire. Avec la disparition récente du service anti-terroriste de la police de la CUM, la répression du terrorisme et de la subversion ne relève plus désormais que de la GRC et de la SQ (la première étant en ce domaine mieux outillée que la seconde). Déjà chancelantes en octobre 1970, marquées davantage par la concurrence que par la coopération, voilà que les communications entre les deux corps policiers se sont encore détériorées depuis.

Selon une source de la GRC, la raison en est simple: faute d'avoir eu accès aux dossiers de la GRC, c'est dans le tiroir de la SQ que la Commission Keable est allée chercher les informations susceptibles d'incriminer la police fédérale. Déjà parcimonieuse de ses renseignements, la GRC a resserré le robinet un peu plus.

Résultat net de ces constats: la Sûreté fédérale s'approprie progressivement le contrôle des activités anti-subversives en territoire québécois, consolidant ainsi une tendance qui paraissait déjà fort bien amorcée en octobre 1970.

L'emprise sans cesse croissante de la GRC sur l'échiquier antisubversif au Québec ne pose pas qu'un problème de juridiction ou de coordination entre deux organisations policières "officiellement" alliées. Elle pose un problème politique important. Qu'il suffise de dire qu'à la GRC, on fonctionne encore à l'intérieur de la grille "terrorisme-séparatisme".

Invité à se prononcer sur la réédition possible du scénario d'octobre 1970 dans le Québec des années 1980, un membre de la GRC proche des milieux antisubversifs, répond: "C'est très possible. Lorsque le RIN a choisi la voie démocratique, en 1962, les séparatistes les plus radicaux ont monté leur mécontentement en fondant le Réseau de résistance. Après le Réseau de résistance, il y a eu l'Armée de libération du Québec, puis le FLQ. Aujourd'hui, la conjoncture est la même que dans les années 60. Le PQ dilue son projet indépendantiste pour garder le pouvoir.

Les radicaux seront peut-être tentés d'opter pour le terrorisme. Parler d'un "octobre 80" c'est un peu vite. On peut penser à un "octobre 81, 82 ou 83"... Ça c'est possible."

Une vision paranoïaque du Québec

Cette façon de confiner le terrorisme à la seule expression du séparatisme extrême peut sembler simpliste. Elle exclut toutes les nuances qui sont venues teinter l'évolution socio-politique du Québec au cours des dix dernières années.

Elle n'en témoigne pas moins d'une obsession des spécialistes fédéraux de l'anti-subversion, toujours guidés par la norme de l'intégrité du territoire canadien, ils ont fini par développer une vision paranoïaque du Québec.

L'obsession du séparatisme a atteint des sommets autour des années 1970: "Même les rapports écrits en français par les agents de la GRC travaillant au Québec n'étaient pas retenus par la direction, a affirmé un membre de la Sûreté fédérale." Les grands patrons de la GRC cultivaient une méfiance telle à l'endroit d'un grand nombre d'hommes politiques québécois que des membres du gouvernement fédéral ont dû intervenir pour rétablir les faits. "C'est sans doute pour générer une approche moins stricte et plus pondérée de ces questions que le gouvernement a introduit des civils aux plus hauts postes de commandement de la GRC", a ajouté notre informateur.

Cette apparente tendance à la pondération n'a pas empêché les hommes de la Gendarmerie royale d'entrer par effraction dans les bureaux des Messageries Dynamiques, sur la rue Jeanne-Mance à Montréal en 1973, pour y voler la liste des membres du Parti québécois.

Il est aussi révélateur d'apprendre que John Starns, directeur du service de sécurité de la GRC en octobre 1970, écrivait en 1977, dans la revue de l'Institut for Strategic Studies que les Québécois arrivent trop tard, "cent ans trop tard", pour modifier les règles du jeu des intérêts économiques et militaires nord-américains. Comme l'écrivait récemment l'éditorialiste Jean-Claude Leclerc du Devoir: "La conclusion ne saurait être plus claire. Rien ne doit changer au pays du Québec, pas plus avec Claude Ryan qu'avec Paul Rose."

La grande inconnue du rapport Duchaine

La présence de la GRC dans le champ de la lutte anti-subversive au Québec n'est donc pas déterminante que par sa position privilégiée face à des corps policiers moins outillés, moins informés et qui n'ont pas pris le temps de tirer leur leçon de la crise de 1970. Elle l'est aussi par les objectifs politiques que poursuit la Sûreté fédérale. Elle l'est encore davantage par les moyens qu'utilise la GRC pour atteindre ses objectifs.

C'est probablement à ce chapitre qu'apparaissent les limites les plus palpables du rapport Duchaine sur les événements d'octobre 1970.

Tout en se disant assuré qu'on doit écarter la thèse du complot pour expliquer la Crise d'octobre 1970, tout en se disant convaincu que les cellules felquistes Libération et Chénier n'étaient pas infiltrées par la police au moment des rapt et que, conséquemment, les enlèvements de James Cross et de Pierre Laporte ne peuvent avoir été tripotés par la police, Me Jean-François Duchaine fait une admission: il n'a pas eu accès aux dossiers de la GRC concernant les événements de 1970. Les dirigeants du corps policier fédéral lui ont même refusé leur collaboration.

Voilà une brèche importante dans la recherche de Me Duchaine. D'autant plus importante que c'est la GRC qui semble avoir contrôlé, dans tous les sens du mot, les éléments clés de la stratégie policière en octobre 1970, et ce, malgré l'existence d'une structure de coordination entre les trois corps policiers impliqués. Qu'il suffise de rappeler trois faits:

— entre le 7 et le 19 novembre 1970, le sergent Don McCleery de la GRC entreprend une enquête qui conduira la GRC à découvrir l'endroit où est séquestré James Cross, cette découverte n'est pas communiquée immédiatement aux autres corps policiers;

— le 13 octobre, deux agents de la SQ se rendent au bureau de la GRC afin de dresser avec les agents fédéraux la liste des suspects à arrêter; ce sont les membres de la GRC qui à eux seuls déterminent les noms des suspects à partir de leurs dossiers... dossiers auxquels n'ont pas accès les deux policiers de la SQ; c'est à partir des dossiers de la GRC que sont arrêtées plus de 450 personnes;

— le 24 novembre, la GRC découvre par le biais de l'écoute électronique la cachette des frères Rose, chez Michel Viger, à Saint-Luc; la GRC ne transmettra jamais cette information aux autres corps policiers; les frères Rose ne sont

arrêtés que dans la nuit du 27 au 28 décembre.

Ces faits ne font pas que démontrer le contrôle qu'exerçait alors la GRC sur les opérations policières. Ils soulèvent des interrogations sur les buts que poursuivaient les agents fédéraux en agissant de la sorte. Des questions qui restent encore aujourd'hui sans réponse.

Quant à Me Duchaine, il ne peut que constater à ce chapitre: "L'étrange attitude de la GRC envers les corps policiers québécois dans cette affaire soulève plusieurs questions. Nous nous abstenons cependant de tenter d'en donner les motifs n'ayant obtenu ni documents ni explications de la part des autorités fédérales."

À partir de là, toutes les hypothèses sont possibles. Si Me Duchaine a la certitude que les cellules Chénier et Libération n'étaient pas infiltrées par la SQ ni par la police de Montréal, peut-il être aussi certain qu'elles ne l'étaient pas par la GRC?

Peut-il affirmer avec certitude que, à tout le moins, la GRC n'était pas au courant des deux rapt qui se traînaient?

S'il peut l'affirmer dans le cas de la cellule Chénier (Rose), peut-il être aussi catégorique dans le cas de la cellule Libération (Lancôt)?

D'autres questions sans réponse

Les gestes posés au Québec par la GRC, jetent encore plus d'ambiguïté sur le rôle réel des services fédéraux de sécurité, au moment de la Crise d'octobre.

Décembre 1971: Donald Cobb, responsable du service de sécurité de la GRC à Montréal, en 1971-1972, émet un faux communiqué du FLQ au nom de la cellule Minerve, d'ailleurs inexistante. Le communiqué invite à la révolution armée et vilipende Pierre Vallières, qui vient de renoncer à l'action clandestine.

1972: des hommes de la GRC, dont l'agent Bernard Dubuc, mettent le feu à la grange du "Petit Québec libre", à Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

Avril 1972: l'agent Dubuc participe à un vol de quatre caisses de dynamite chez Richelieu Explosifs. Il en livre une caisse chez son supérieur immédiat dans les Laurentides. Personne ne sait ce qu'il est advenu des trois autres caisses.

Octobre 1972: la GRC, en collaboration avec d'autres corps policiers, mène les opérations de sacage et de vol à l'Agence de presse libre du Québec.

1973: la GRC vole la liste des membres du Parti québécois en entrant par effraction dans les locaux des Messageries Dynamiques, à Montréal.

Toujours la même question: quelle stratégie poursuivent donc les agents de sécurité fédéraux au Québec?

D'autres questions restent aussi sans réponse. Au cours d'un récent entretien, un officier de la GRC a reconnu, comme le laisse d'ailleurs entendre le rapport Duchaine, que les policiers savaient que Rose était absent au moment de la mort de Pierre Laporte. Pourquoi l'ont-ils laissé condamner pour le meurtre du ministre?

Et Carole Deveault, l'informatrice de police? Les intérêts de qui servait-elle en créant elle-même de toute pièce une cellule du FLQ (la cellule Ouimet) et en informant les policiers des faits et gestes des trois membres qu'elle avait recrutés?

Et les intervenants de l'extérieur? Qu'en est-il de la présence à Montréal, en octobre 1970, d'agents de la CIA et d'agents de renseignement de l'armée américaine? Seule la GRC serait en mesure de faire la lumière là-dessus... s'il y allait de son intérêt.

Tout compte fait, cela fait beaucoup de questions sans réponse. Et il y en a d'autres. Depuis dix ans, les informations ont filtré goutte à goutte, découvrant progressivement des dessous choisis des événements d'octobre 1970.

Globalement, le bilan de ces révélations met en relief ce qu'on pourrait appeler le dénominateur commun de tous les acteurs, ou presque, de la Crise d'octobre: la disculpation.

Disculpation des politiciens: ils ont perdu le contrôle; ils ont été mal informés par les policiers.

Disculpation des policiers: ils n'ont pas tramé de complot; ils n'étaient que des amateurs mal organisés.

Disculpation des membres du FLQ: ils étaient d'intègres révolutionnaires; ils n'étaient pas infiltrés par la police.

Pourtant... Deux enlèvements dont les auteurs étaient déjà connus de la police, certains faisant même l'objet de filatures, d'autres ayant été arrêtés quelques mois plus tôt en possession de communiqués du FLQ et de dynamite. Suspension des libertés civiles et arrestation de plus de 450 personnes. Intervention de soldats armés. C'est beaucoup pour se contenter d'un bilan général de disculpation.

Dix ans après les événements, même les commissions d'enquête les plus agressives n'ont pas réussi à vider le dossier. Un dossier qui prendra sans doute un peu plus d'éclairage le jour où les autorités fédérales accepteront d'y verser... leurs dossiers.

La crise d'octobre 10 ans après

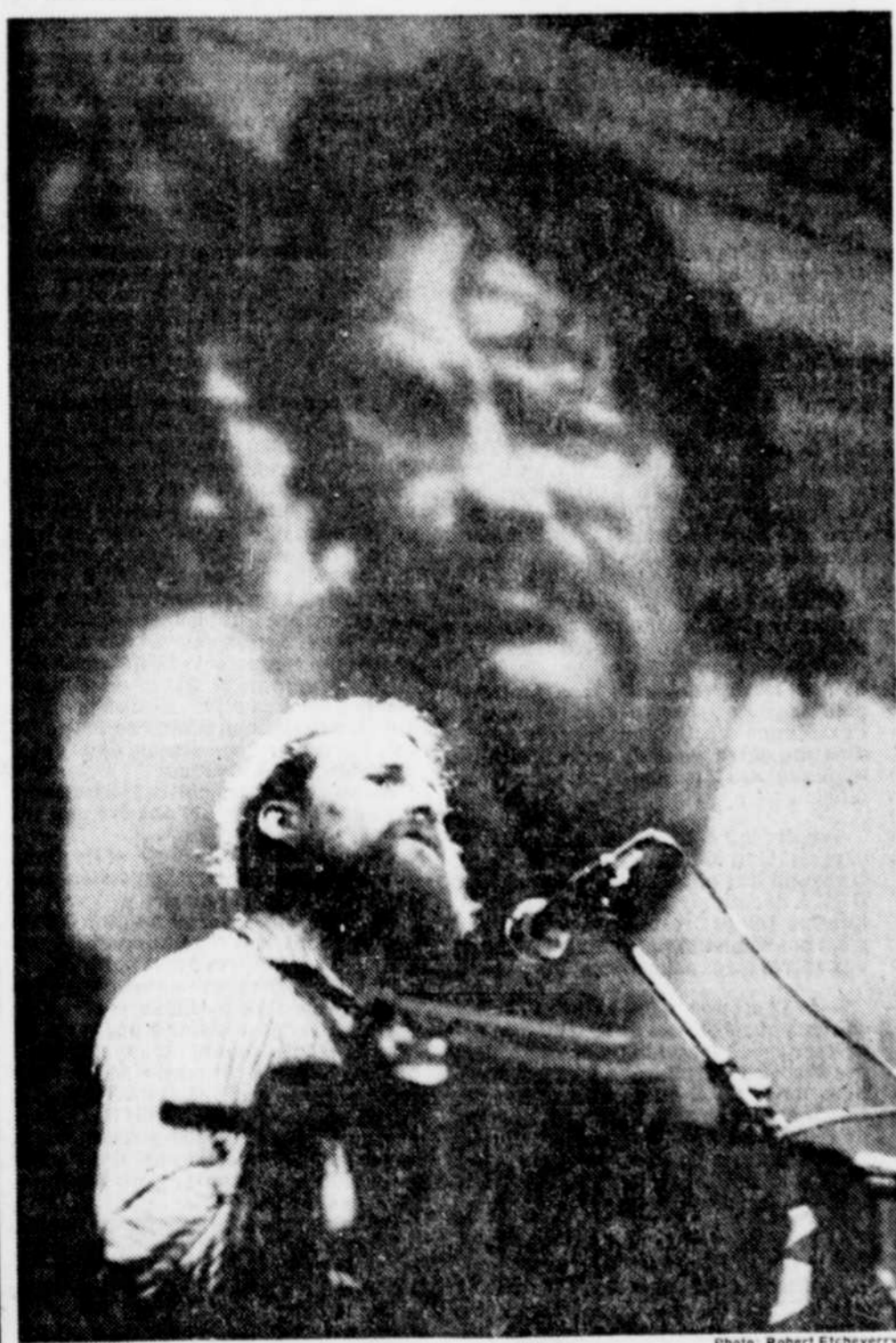
Dix ans après les événements d'octobre 1970, les corps policiers directement mêlés à la crise n'ont pas encore fait leur autocritique. Pourtant, tout le monde, ou presque, s'entend aujourd'hui pour dire que les moyens de répression déployés alors étaient largement exagérés. Confrontés à de nouvelles manifestations terroristes, serions-nous condamnés à revivre le scénario guerrier d'octobre 1970? Au chapitre de l'action policière, en tout cas, il semble bien que oui, puisque, sur l'échiquier de la lutte antisubversive au Québec, la situation s'est plutôt détériorée depuis dix ans. Le rôle et les objectifs réels de la GRC entre autres pièces de ce dossier, semblent se cacher au fond d'une mare d'ambiguïté. Bien sûr, le rapport Duchaine sur les événements d'octobre 1970 élimine l'hypothèse du complot policier... mais il lui manque une pièce maîtresse. Pierre Boulet fait le point.



La crise d'octobre 10 ans après

Léonce Gaudreault a rencontré d'anciens felquistes et quelques-uns de leurs sympathisants. Dix ans après la crise, ils se retrouvent un peu coincés dans le labyrinthe trouble des révélations-chocs et des rapports de commissions d'enquête. L'histoire les condamne-t-elle à n'être que les "indicateurs" ou les "manipulés" d'une vaste machination qui les aurait dépassés? Ils s'en défendent. Ils affirment leur intégrité... et continuent de s'éparpiller sur des chemins qui les mènent bien loin de leur lutte commune d'octobre 1970.

Denis Angers, lui, est allé sonder les coulisses politiques. Chez les politiciens de la crise, rien de bien nouveau. Ils justifient leurs choix d'alors. Au pire, on les a mal informés. Chez les "spécialistes", l'interprétation est plus subtile, plus originale. Pour Daniel Latouche, professeur à McGill, la loi sur les mesures de guerre de 1970 et le rapatriement unilatéral de la constitution de 1980 constituent deux vagues d'un même cycle... le cycle de l'affirmation du pouvoir fédéral.



Jacques Rose et en arrière-plan Pierre-Paul Geoffroy

Photo: Robert Etcheverry

Ils n'étaient pas 3,000 ... ils n'étaient que 30



Léonce Gaudreault

Jean Marchand a dit qu'ils étaient 3,000.

La loi des mesures de guerre fut proclamée.

Eux, ils savaient qu'ils n'étaient tout au plus qu'une trentaine. Ils disaient toutefois représenter les intérêts des travailleurs exploités du Québec (Manifeste du FLQ). C'est surtout à travers les écarts économiques constatés entre les francophones et les anglophones, en somme entre le "cheap-labor" et les "big-boss", qu'ils s'éveillèrent au socialisme.

Ils obtinrent la lecture de leur manifeste à la télévision de Radio-Canada. La population lui fit un bon accueil.

Mais après l'enlèvement de James Richard Cross, il y eut celui de Pierre Laporte et, inévitablement, sa mort. Le FLQ l'avait exécuté, disait le communiqué.

L'appui populaire que le FLQ avait recueilli s'effaça en un jour. La stupeur s'installa.

Il y a de cela dix ans. Depuis, il y eut les procès des felquistes. Il y eut aussi deux commissions d'enquête (MacDonald, Keable) et le rapport Duchaine.

Les deux commissions (l'une fédérale, l'autre québécoise) apprirent à la population, presque par incidence, que les services policiers avaient cherché à réactiver la révolte violente après le "creux" qui a suivi la Crise d'octobre en faisant émettre des communiqués alarmistes, en participant à des vols de dynamite, en "encadrant" des dépôts de bombes et à des vols à main armée dont un fut mortel pour l'un de ses auteurs. L'illégalité n'était pas un frein.

Ils n'étaient pas 3,000

Le rapport, lui, finalement sorti publiquement, juste en temps pour souligner ce 10^e anniversaire, apprit aux Québécois — rapports de police à l'appui — que les felquistes n'étaient effectivement qu'une trentaine et non pas les 3,000 que des policiers avaient soufflé à l'oreille du sénateur Marchand. Les membres du FLQ savaient eux combien ils étaient et qui ils étaient.

Me Duchaine remit une partie du casse-tête en place. Les felquistes se savaient surveillés. Deux tentatives d'enlèvement entreprises par deux autres cellules furent découvertes par la police.

Le rapport Duchaine, même ex-purgé de la partie touchant l'enlèvement de Cross, est révélateur du grand degré de connaissance que les divers corps policiers avaient sur une partie de ce monde, informations obtenues à l'occasion de manifestations, de vérifications de routine, d'arrestations, de découvertes de dynamite. Une fois alignées, colligées par Me Duchaine, ces informations paraissent troublantes.

L'enquêteur du gouvernement du Québec conclut notamment que les lieux de séquestration n'étaient pas connus des forces policières. Il écarte donc la thèse du complot politique soulevée par Pierre Vallières.

Les felquistes respirent. Le rapport montre qu'il y a eu infiltration policière du mouvement et donc manipulation, mais seulement après les deux enlèvements.

Paul Rose souligne ce fait dans une interview à la télévision d'Etat, du pénitencier de Cowansville. Jacques Rose, en liberté depuis deux ans, tient aussi à ce qu'on reconnaisse que le FLQ avait été vraiment l'initiateur des événements d'octobre.

De même Carole Deveault, l'indicatrice de la police identifiée par la Commission Keable, n'a commencé son travail que le 6 novembre, affirme Jacques Rose au SOLEIL en donnant comme preuve le rapport Duchaine et l'information déjà fournie par l'enquête Keable. Et pourtant Cross, enlevé le 5 octobre, ne fut libéré que le 3 décembre et ses ravisseurs conduits à Cuba.

Chez les felquistes reliés à l'enlèvement de l'attaché commercial britannique James Cross, même volonté de bien faire ressortir cette démarcation entre l'action terroriste et l'action policière. L'un de ceux-là, sous le couvert de l'anonymat, soutient lui aussi que l'infiltration policière ne s'est faite qu'en cours de crise.

Toujours des doutes

Les doutes subsistent. Le rapport Duchaine ne les a pas complètement dissipés, même s'il affirme que les policiers ne connaissaient pas les deux lieux de séquestration et que ce n'est qu'après que le mouvement fut infiltré.

Les policiers savaient pourtant beaucoup de choses. Ces informations étaient disséminées à travers trois corps policiers, disparates, précise Me Du-

chaine pour expliquer ce manque d'efficacité, cette "improvisation désordonnée qui se transforma en chaos après l'enlèvement de Laporte".

Des membres de la cellule Libération (Cross) possédaient beaucoup d'informations sur la cellule Chénier (Laporte), l'inverse n'existait pas. La précipitation avec laquelle le groupe Rose décida d'intervenir lui fit oublier les règles élémentaires d'étanchéité que les cellules devaient s'imposer afin d'empêcher que la découverte de l'une n'entraîne nécessairement celle des autres. C'est ainsi que la cellule Chénier installa son otage Pierre Laporte au 5630 rue Armstrong.

L'un des membres de cette cellule, Francis Simard, avait des doutes sur la "sécurité de la maison". Elle était trop connue, ayant servi pendant le printemps et tout l'été à l'organisation du FLQ. Jacques Lanctôt et sa femme s'y installèrent pendant l'été, le couple Cossette-Trudel s'y rendit également très souvent. Dans son témoignage à l'enquêteur Duchaine, Simard affirma qu'il ne croyait pas pour autant que la maison était connue de la police sans quoi, ajouta-t-il, il y aurait eu des descentes.

Reçemment, à un reporter du quotidien torontois Globe & Mail, Mme Rosa Rose contredit son fils Jacques en disant croire que la police avait bel et bien les informations sur cette maison avant les enlèvements mais que, délibérément, elle les avait mises de côté. Devant les négations de son fils, elle aurait alors ajouté au reporter: "Toute cette affaire n'a peut-être pas été manipulée par la police, mais il y a eu quelques affaires bizarres."

Les deux projets d'enlèvement éventés par la police avaient affaibli le FLQ tout en lui fournissant des renseignements précieux. Jacques Lanctôt de la cellule Libération avait été arrêté en février 1970 avec Pierre Marcell et été accusé de complot d'enlèvement d'un diplomate israélien. Plus tard, en juin, son frère François était arrêté. Tous les trois complotaient l'enlèvement d'un consul américain. Une adresse trouvée sur l'un de ses compagnons conduisit ensuite la police à une ferme de Larocheville que les Rose destinaient à servir de "prison du peuple".

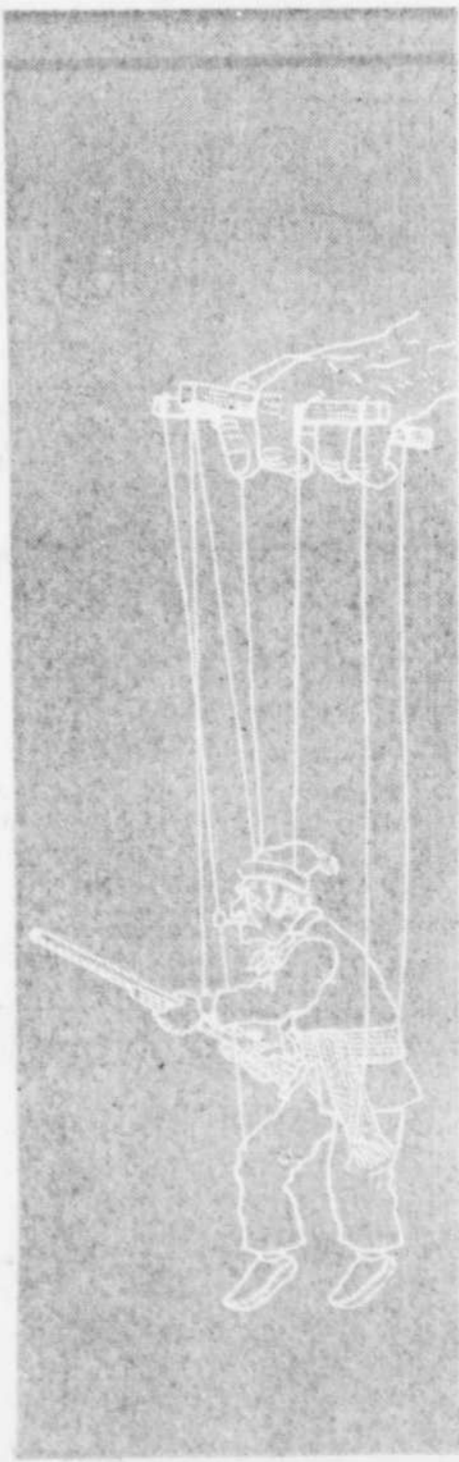
Plusieurs membres du FLQ étaient "fichés" par la police à l'occasion de manifestations. Francis Simard (Chénier) avait été arrêté l'automne précédent au cours d'une de ces manifestations. On a trouvé chez lui de quoi faire des cocktails Molotov.

Dupes ou filcs

Le mouvement fut donc infiltré. Pas avant les événements, tiennent toujours à rappeler les felquistes en s'appuyant principalement sur le rapport Duchaine.

Par Carole Deveault, auprès de la cellule d'information Viger qui était surtout en contact étroit avec les membres de la cellule qui a séquestré Cross.

Un autre informateur fut également



Tiré du magazine CROC d'octobre 80

Seulement après

identifié. Claude Larivière, un ancien membre de la compagnie des Jeunes canadiens. Il reprit en octobre 70 un premier contact qu'il avait établi avec la police l'automne précédent. Il réussit rapidement à se mettre en contact avec les deux cellules. Quelques jours plus tard, il mena le groupe des Rose à une cachette provisoire, une grange abandonnée à Saint-Bonaventure qu'ils durent plus tard quitter après avoir réalisé qu'elle avait été repérée par la police.

L'automne dernier, l'enquêteur Keable identifia du doigt un felquiste, François Séguin, travaillant à la cellule d'information Viger comme informateur de police. Après les événements, précisa-t-on encore.

Un membre de cette cellule d'information, qui a travaillé de longue date avec Séguin au FLQ et puis plus tard avec le groupe de gauche En lutte a été estomaqué d'apprendre la nouvelle. Il hésite encore à croire cela de son ami, quoique son comportement depuis cette révélation l'amène lentement à admettre la dure vérité. "On veut nous faire passer soit pour des dupes ou soit pour des filcs", confia-t-il en cherchant par tous les moyens à prouver qu'il n'était ni l'un ni l'autre.

Il fait l'analyse suivante. Après s'être amplement servi de la crise pour attaquer les groupes de gauche et pour discréditer le mouvement indépendantiste, tout en justifiant un renforcement des forces policières "répressives", le pouvoir politique cherche maintenant à réduire à presque rien l'action des felquistes.

Ses explications et l'approche politique qu'il prône aujourd'hui diffèrent sensiblement de celles de la cellule Chénier. Il est contre les commissions d'enquête — il a refusé de témoigner. Tandis que Jacques Rose en voudrait une autre, mais pas pour les mêmes motifs politiques que l'ancien premier ministre Robert Bourassa. Rose voudrait connaître le rôle joué par le gouvernement fédéral, qui a refusé de collaborer aux enquêtes précédentes, tout comme d'ailleurs sa GRC.

Ce membre de la cellule d'information Viger affirme que c'est précisément dû au "prisme indépendantiste" qui colore beaucoup d'agissements qu'on ne réussit pas à connaître la vérité. On cherche selon lui à tout expliquer par le "complot fédéral". Il ajoute que ce prisme avait même fait taire, inconsciemment ou pas, la Ligue des droits et libertés qui n'a pas soulevé de protestations contre la Commission Keable pour la défense des droits des personnes comme pour d'autres commissions du genre.

Les choix après la crise

Globalement, ces divergences d'analyse correspondent d'ailleurs à l'évolution de tendances différentes chez les membres du FLQ depuis la crise d'octobre.

Le groupe Rose a maintenu à travers les années les mêmes tendances politiques, un socialisme québécois englobé dans un projet d'indépendance.

Dans l'autre groupe, celui de la cellule Libération qui a détenu Cross et la cellule d'information Viger qui a gravité autour, la question nationale a perdu de son intérêt.

Plusieurs de leurs membres sont passés dans des groupes d'extrême gauche, comme le mouvement En lutte de tendance marxiste-léniniste dont on accorde la paternité au Québec à Charles Gagnon, le coauteur avec Pierre Vallières des "Nègres blancs d'Amérique" (1966) qui avait fortement influencé le FLQ.

Le groupe Rose demeure pour sa part fidèle au projet d'indépendance, sans toutefois aller jusqu'à militer au sein du Parti québécois comme l'avait proposé Vallières en 1972 dans "L'urgence de choisir". Ce fut d'ailleurs la rupture définitive avec Charles Gagnon, son ancien coéquipier d'une grève de la faim devant les Nations unies à New York. Gagnon suivit la voie du communisme international. Cette gauche a toujours eu de la difficulté à intégrer à ses grilles d'explications les luttes d'indépendance nationale. Gagnon était devenu fédéraliste, a-t-on surtout retenu de ses nouveaux choix politiques.

Ces tendances de cette branche de l'ex-FLQ ne rejouissent pas beaucoup le groupe Rose. Jacques Rose affirme que c'est la manipulation politique des événements d'octobre qui a provoqué la naissance de mouvements de gauche, cette "go-gauche" qui accapare inutilement beaucoup d'énergies qui pourraient servir à des changements sociaux profonds au Québec.

Ces deux tendances, y compris bien sûr les sympathisants du FLQ qui se sont tournés vers le Parti québécois, ont depuis l'expérience d'octobre rejeté la violence comme moyen efficace d'action, même si on affirme que les conditions de l'époque l'exigeaient. C'est en disant que "les voies démocratiques étaient bloquées" que Paul Rose expliqua l'action violente du FLQ. Il reconnut avoir été surpris à l'époque de l'ampleur des moyens (mesures de guerre) qu'on leur opposa.

De leur exil de Cuba, Les Cossette-Trudel écrivaient en 1972 que le "coup de tête felquiste" avait été fracassant mais stratégiquement peu profitable. Une arme à deux tranchants.

La réédition constante du même coup de force



denis
angers

La réédition politique d'octobre 1970 n'est pas seulement possible. Elle s'effectue actuellement, avec les mêmes acteurs qui, que ce soit à Ottawa ou à Montréal, adoptent les mêmes schémas d'action pour atteindre le même but: l'affirmation de leur pouvoir au détriment de celui des autres paliers gouvernementaux.

Telle est l'affirmation du professeur Daniel Latouche, du Centre d'études canadiennes-françaises de l'université McGill, affirmation qui procède d'une analyse des "coups de force fédéraux" qui, soutient-il, font normalement partie du "processus de formation d'un Etat moderne".

A l'appui de sa thèse, M. Latouche cite d'ailleurs quatre de ces "coups de force".

— En 1867, après des années de discussions stériles, le premier ministre Pierre Trudeau lance une démarche de rapatriement unilatéral de la constitution du pays, conservée à Londres depuis 1867.

— En 1970, au paroxysme de la crise d'octobre, le gouvernement canadien dépêche des troupes au Québec et promulgue la "loi des mesures de guerre".

— En 1945, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les autorités fédérales créent des régimes pan-canadiens d'allocations familiales et d'assurance-chômage.

— En 1917 enfin, pendant la Grande Guerre, Ottawa institue, de manière d'abord temporaire, le tout premier impôt sur le revenu des particuliers.

Pris isolément, voilà quatre événements qui ne laissent guère transparaître de similitudes. Pourtant, selon M. Latouche, tous quatre témoignent du caractère "extraordinairement systématique des coups de force fédéraux".

Société à changer

Jusqu'à récemment encore attaché au cabinet du premier ministre Lévesque à titre de conseiller politique, le professeur Latouche pose en effet que, pour "réorienter une société tricotée serrée" comme la nôtre, le pouvoir central n'avait guère le choix des moyens. Que ce soit en 1917, en 1945, en 1970 ou maintenant.

Selon lui, pour changer notre société, il faut donc faire appel au "coup de force", à l'affirmation de soi en tant que gouvernement supérieur aux autres, une oeuvre qu'à depuis belle lurette menée avec succès le gouvernement fédéral. Dans cette optique, soutient M. Latouche, octobre 1970 se situe d'ailleurs dans la lignée de toutes les interventions fédérales qu'a connues le pays depuis un siècle. Qui plus est, cette intervention de 1970 procède d'une argumentation similaire aux autres.

En 1970 comme en 1980, rappelle-t-il, il importait pour le cabinet canadien d'affirmer clairement son "pouvoir prioritaire" sur le gouvernement québécois. Compte tenu des circonstances de crise prévalant à l'époque, cette affirmation de 1970 prit donc la forme d'une participation fédérale à deux paliers: d'abord au niveau militaire, par l'association des forces armées à la lutte antiterroriste; puis au niveau légal, par le recours à la vieille "loi des mesures de guerre".

Contrôle parfait

Ce faisant, soutient le politologue montréalais, le gouvernement central laissait clairement voir qui contrôlait l'appareil militaro-policiier indispensable à la survie de l'Etat, tout particulièrement en période de crise. Qui plus est, renchérit M. Latouche, cette affirmation du pouvoir fédéral en tant que pouvoir souverain au Canada fut parfaitement contrôlée, tout au long du déroulement de la crise d'octobre.

En effet, les autorités fédérales, en corroborant les dires du premier ministre Bourassa selon lesquels c'est à sa demande qu'était intervenue l'armée et qu'avait été décrétée la "loi des mesures de guerre", se sont évitées les oppositions susceptibles de s'élever au Québec, en cas de geste unilatéral de leur part.

Pendant la durée de la crise d'octobre, de poser le professeur Latouche, le comportement des hommes politiques fédéraux devait d'ailleurs coller au principe énoncé par l'ex-secrétaire d'Etat américain, Henry Kissinger, principe selon lequel "on ne peut décider des affaires essentielles qu'à chaud", de préférence donc en période de crise.

Or, rappelle M. Latouche, le Québec et le Canada de 1970 vivaient justement l'une de ces crises propices aux "coups de force", manoeuvres qui ont par le passé permis au pouvoir central d'affirmer son emprise sur les quatre grandes missions que se doit d'assumer tout gouvernement qui se veut moderne: économie, régime social, culture et souveraineté politique.

En 1970, trois de ces quatre missions avaient été majoritairement accaparées par le pouvoir canadien. Et ce, au terme d'une démarche entreprise en début de siècle.

Ainsi, de raconter M. Latouche, la Première Guerre mondiale et la crise économique de 1929 avaient permis au fédéral de s'imposer en tant que leader, au plan économique. Puis, au lendemain de la fin de la Seconde Guerre, en 1945, il s'était introduit tout de go dans le domaine social. Devait suivre, à compter de 1950, un effort d'accaparement des compétences culturelles, notamment par la création des réseaux de télévision nationaux, par les politiques de subventions aux universités, par le gain — plus récent — du contrôle sur la câblodistribution.

Restait donc la quatrième composante, celle que M. Latouche décrit comme la capacité d'être le gouvernement souverain de l'Etat, celui dont la priorité sur les autres est indiscutable et indiscutable. Cette "souveraineté" — qui s'apparente à la souveraineté —, la crise d'octobre 1970 devait permettre au gouvernement fédéral de se la voir confier, à titre d'ultime recours en période d'agitation sociale.

De 1970 à 1980

Politiquement donc, la crise d'octobre aura somme toute entraîné, aux yeux du professeur Latouche, l'accomplissement d'un autre "coup de force" qui, dit-il, n'est pas sans évoquer l'actuelle controverse sur le rapatriement de la constitution.

Outre la simple coïncidence entre les dates, la plus récente manoeuvre du gouvernement Trudeau n'a-t-elle pas rappelé à M. Latouche le contexte politique de 1970. Comme alors, soutient-il, le Québec est déséquilibré. En 1970, c'était le fait des activités terroristes; aujourd'hui, c'est la conséquence du flottement politique qui a suivi le référendum du 20 mai.

Ce "flottement" actuel explique d'ailleurs, pour M. Latouche, la précipitation du premier ministre Trudeau à rapatrier la constitution. Car, selon lui, il importe au pouvoir central d'achever ce nouveau "coup de force" avant que des élections provinciales ne viennent rééquilibrer la scène politique d'ici. Et risquer conséquemment de susciter une opposition davantage concertée au projet fédéral.

Cette hâte d'agir est d'ailleurs constatée dans l'attitude fédérale de 1970, soutient-il, puisque pour ainsi s'affirmer comme un pouvoir souverain, les autorités d'Ottawa ne pouvaient attendre qu'un dénouement rapide fasse que la crise d'octobre se résorbe d'elle-même.

Encore aujourd'hui, une belle unanimité

C'était il y a 10 ans, le vendredi 16 octobre 1970.

Par un petit matin clair et frais, dans un Québec soudainement placé sous l'empire de la "loi des mesures de guerre", quelque 15.000 policiers et soldats — ceux-ci promus au rang de "constables spéciaux" — procédaient à la plus importante rafle dans l'histoire canadienne.

Sans mandats, les forces de l'ordre appréhendaient au-delà de 450 personnes, toutes soupçonnées d'appartenir ou d'appuyer — ne fût-ce que moralement — une association hors-la-loi: le Front de libération du Québec (FLQ).

Amorcée le 5 octobre par l'enlèvement du diplomate britannique James Richard Cross, aggravée le 10 par le rapt du ministre québécois du Travail et de l'Immigration, Pierre Laporte, la crise d'octobre atteignait ce matin-là son zénith. Aux actions terroristes du FLQ succédait en effet la vive riposte de gouvernements qui, renonçant aux négociations avec les ravisseurs de MM. Cross et Laporte, optaient désormais pour la ligne dure.

Dix années plus tard, l'à-propos de la promulgation de la "loi des mesures de guerre" apparaît toujours indiscutable aux hommes politiques qui l'ont décidée à l'époque. Et ce, en dépit de la kyrielle d'arrestations sans lendemain, de la suspension des droits civiques et des procédures judiciaires exceptionnelles qui s'ensuivirent.

Coup d'arrêt et bavures

Ainsi, dans une entrevue au SOLEIL, l'ex-ministre de la Justice dans le cabinet Bourassa, Me Jérôme Choquette, soutenait que "sans aucun doute, le fait d'avoir stoppé très fermement le terrorisme en agissant comme nous l'avons fait" avait désormais convaincu les terroristes en puissance de la futilité de toute action future du même acabit.

Au lendemain de la crise d'octobre 1970, de soutenir Me Choquette, les "félicites eux-mêmes ont dû être les premiers à comprendre que le gouvernement quel qu'il soit ne s'écroulerait jamais devant la menace". Et que, conséquemment, leur stratégie révolutionnaire s'avérait "erronée, vouée à l'échec et pas nécessaire".

Du même souffle, Me Choquette devait toutefois reconnaître que l'application de la "loi des mesures de guerre" avait entraîné de multiples "bavures".

Disant regretter l'exagération qui a prévalu à ce moment, l'ex-ministre croit qu'il aurait mieux valu rédiger de manière plus prudente le règlement qui accompagnait la promulgation de la loi. Ou encore qu'il aurait été préférable d'exiger des forces policières la production de dossiers faisant état d'une meilleure connaissance des individus susceptibles d'être arrêtés.

Par ailleurs, en ce mois-anniversaire des événements d'octobre, la quasi-totalité des acteurs politiques d'alors justifie le recours aux mesures de guerre par la teneur des informations transmises à l'époque par les policiers chargés des enquêtes.

Le premier, M. Robert Bourassa déclarait récemment que, selon les renseignements fournis en 1970 par les responsables de la police, il était permis d'envisager une détérioration accrue de la situation, ce qui justifiait selon lui le recours à des mesures exceptionnelles. Pour M. Bourassa, cette appréciation de l'évolution de la crise découlaient de la confiance que devaient accorder les hommes politiques aux autorités policières, confiance d'autant plus nécessaire qu'il n'appartenait pas au premier ministre de discuter des dossiers qui lui étaient alors soumis.

Ce type de justification a d'ailleurs été repris par le sénateur Jean Marchand pour qui, dans une société comme la nôtre, la seule source de renseignement disponible aux élus, c'est la police. Cette source unique lui aurait par exemple fourni les informations selon lesquelles, en octobre 1970, le FLQ formait une organisation plus nombreuse et mieux structurée qu'elle ne l'était en fait. Une organisation qui, selon les sources policières évoquées par M. Marchand, comptait 3.000 membres et disposait de 2 tonnes de dynamite (en fait, selon le rapport de Me Jean-François Duchaine, le FLQ de l'époque groupait quelque 35 adhérents et possédait un arsenal bien modeste).

Répétition peu plausible

Quant à la possibilité que puissent se répéter au Québec les événements tragiques d'octobre 1970, là encore l'unanimité est belle chez les "décideurs" du temps.

Ainsi, l'ex-ministre Choquette le croit non plausible. La position inflexible du gouvernement d'alors, l'élection du Parti québécois par des voies

démocratiques, l'abandon de la violence comme un instrument idéologique destiné à faire progresser les idées nationale et sociale, voilà autant de raisons qui, selon lui, militent contre une éventuelle réédition d'octobre.

Cette évaluation, Me Choquette la fait à moyen terme seulement car, soutient-il, la situation ne sera pas nécessairement la même en 1985. Ainsi, pose-t-il en hypothèse, une défaite électorale péquiste doublée d'une détérioration des conditions socio-économiques québécoises pourrait paver la voie à une violence renaissante. Mais, conclut-il, c'est là une hypothèse hautement problématique.

Quant à M. Bourassa, il rejette récemment même une lointaine possibilité de résurgence de la violence au Québec.

Selon lui, il n'est plus question de société bloquée au Québec depuis bientôt 20 ans, depuis l'époque du gouvernement Lesage. Soutenant que le Québec d'aujourd'hui était ouvert aux progrès sociaux, économiques et culturels, l'ex-premier ministre ne voit pas de danger dans une possible défaite du Parti québécois puisque rien n'interdit de croire que, dans les 4 années suivantes, il puisse reprendre démocratiquement le pouvoir.

Les mesures de guerre

Quant aux effets d'une répétition d'octobre 1970, si aléatoire soit-elle, ils demeurent liés à la personnalité des responsables politiques du temps.

Ainsi, il ne fait pas de doute que, dans l'optique du premier ministre Trudeau, il ne saurait être exclu de recourir à nouveau à la "loi des mesures de guerre", advenant une répétition des actes violents d'il y a dix ans. M. Trudeau devait d'ailleurs s'en ouvrir plus tôt cette semaine: aux mêmes maux, il n'hésiterait pas à appliquer les mêmes remèdes.

Cette opinion du premier ministre fédéral n'est certes pas celle de l'ex-ministre Choquette. "C'est sûr, confiait-il au SOLEIL, que, dès 1971, nous aurions adopté une mentalité plus critique à toute nouvelle manifestation de violence. Ce qui excluerait les mesures de guerre, une loi ou "il ne faut pas chercher la justice" et qui, en étant appliquée par des tribunaux ordinaires malgré son caractère d'exception, ouvrirait la porte à bien des abus.





La reproduction continuelle des cellules... un problème

La différence fondamentale entre une cellule normale et une cellule cancéreuse réside dans le fait que la seconde n'arrête pas de se multiplier. La cellule cancéreuse échappe aux mécanismes de contrôle qui limitent la prolifération des cellules normales. La cellule cancéreuse se reproduit continuellement, elle devient d'une certaine façon immortelle.

Il existe une foule de facteurs capables de transformer une cellule normale en cellule cancéreuse: radiations, produits chimiques, virus... Ces facteurs agissent par des mécanismes différents, mais tous conduisent au même résultat final, au dénominateur commun de toutes les tumeurs malignes: le dérèglement de la prolifération cellulaire. Une autre propriété très importante de la cellule cancéreuse qui la distingue de la cellule normale, est celle d'échapper également aux mécanismes qui contrôlent la migration des cellules à l'intérieur de l'organisme. La cellule cancéreuse a en effet cette capacité de se propager à distance: ce sont les métastases. La combinaison de ces deux propriétés: prolifération et propagation — fait que la cellule cancéreuse se multiplie et envahit progressivement les tissus normaux jusqu'à les détruire et priver l'organisme de fonctions vitales.

La recherche fondamentale sur le cancer vise donc à comprendre le pourquoi de ce comportement. Quand la réponse sera connue, le problème du cancer sera largement résolu. Il sera dès lors plus facile de concevoir des traitements pour tous les types de cancer.

Québec fait sa part dans la recherche fondamentale sur le cancer. Plusieurs chercheurs y travaillent en collaboration avec des laboratoires étrangers et se penchent sur plusieurs approches.

Le groupe d'oncologie moléculaire du centre de recherches de l'Hôtel-Dieu de Québec, compte en particulier sur une équipe de sept chercheurs engagés dans ce domaine. Une des approches exploitées par ce groupe, et en particulier par les Drs Luc Bélanger, Alan Anderson et Christine Dauphinais se fonde sur le fait que le comportement des cellules, aussi bien normale que cancéreuse, est dirigé par l'information contenue dans les gènes de la cellule. L'hypothèse de travail est que les gènes de la cellule cancéreuse sont en fait normaux mais que c'est la transmission des informations qui est défectueuse. Il s'agit donc d'établir où se trouve l'erreur. Il existe plusieurs éléments pour supporter cette approche. En particulier il est possible dans certains cas de faire retourner une cel-

lule cancéreuse à l'état de cellule normale en changeant seulement l'environnement dans lequel elle évolue. Ce qui montre bien que dans ces cas, tout au moins, le matériel génétique de base de la cellule cancéreuse est bel et bien intact. L'expérience la plus célèbre dans ce domaine est la suivante. Une cellule de tumeur de souris — un tératocarcinome — implantée dans l'utérus d'un animal normal au début d'une grossesse, se normalise et, phénomène extraordinaire, se multiplie, se développe et se différencie pour donner naissance à un souriceau complètement normal.

Le Dr William Waithe, membre du même groupe de recherche s'attaque, pour sa part, plus spécifiquement à la question de savoir à quel moment et comment s'effectue la transition entre un état cellulaire de repos et l'état de division active.

D'autres chercheurs de l'Hôtel-Dieu, les Drs Didier Dufour, Boa Linh Dinh et Michel Pagé, tentent d'identifier des substances produites spécifiquement par des cellules tumorales, non seulement pour mieux connaître la biologie du cancer mais aussi pour le dépister et suivre son évolution, faisant ainsi le lien entre la recherche fondamentale et la recherche clinique.

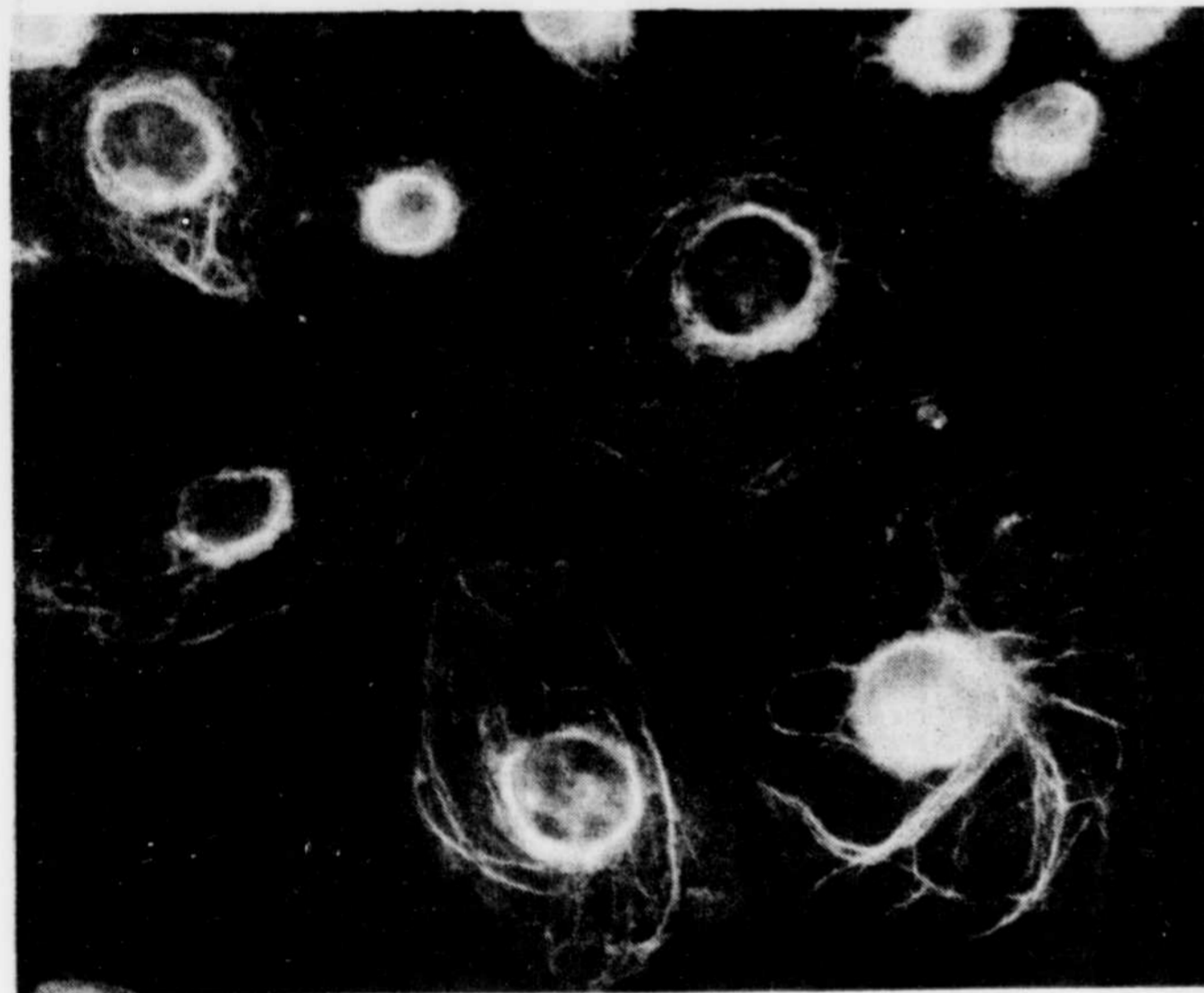
Le Dr Claude Gagnon et son équipe du département de Pharmacologie de l'université Laval s'intéressent, quant à eux, au phénomène de la mobilité et de la migration cellulaire. Ils essaient de découvrir quelle est la nature de ces mouvements et quelles sont les substances d'attraction qui pourraient entrer en jeu dans le cas de la migration de cellules cancéreuses.

Une autre équipe, celle du Dr. Normand Marceau du Centre hospitalier de l'université Laval, s'intéresse elle à l'aspect "social" du comportement cellulaire. Une cellule normale reconnaît ses voisines et arrête de se multiplier une fois complètement entourée d'autres cellules. Mais la cellule cancéreuse, elle, est indifférente à cette sensation et continue à se diviser. Des propriétés particulières de la surface des cellules cancéreuses, et peut-être de son "squelette" interne, pourraient intervenir dans ce comportement. Ces travaux ne représentent qu'une fraction de l'effort gigantesque que déploie la communauté scientifique, partout dans le monde pour vaincre le cancer. Le cancer perd chaque jour du terrain dans cette lutte à finir avec l'homme et le jour ne saurait être loin où tous ses secrets seront dévoilés.

Textes de Marianne Kugler-Gagnon

(collaboration spéciale)

Mme Kugler-Gagnon a une formation scientifique et fait de la vulgarisation.



Le "squelette interne" bien organisé de cellules de tissu normal (photo de gauche) contraste avec celui beaucoup plus confus des cellules de tissu cancéreux (photo de droite). Ces photos, prises à l'aide d'un microscope, ont été réalisées par l'équipe du Dr Normand Marceau du CHUL.

LA SEMAINE DES SCIENCES AU CEGEP GARNEAU

Les sciences au Cégep François-Xavier-Garneau sont représentées par quatre départements regroupant quarante professeurs, six techniciens et appariteurs, neuf laboratoires (physique, biologie, informatique et chimie) des équipements et du matériel de qualité. Toutes ces ressources servent à dispenser des cours de sciences à des étudiants qui se destinent aux études universitaires ou au marché du travail.

Le Club scientifique du Cégep François-Xavier-Garneau vous invite à participer à la Semaine des sciences. A cette occasion, vous pourrez assister à des ateliers portant sur l'Alignement des planètes de 1982, résumant les dernières découvertes sur le système solaire, l'analyse chimique de produits de consommation comme les shampoings, aspirine, etc.; vous pourrez aussi jouer à la bataille navale contre un ordinateur, prendre connaissance des derniers développements en audio, vous familiariser avec la photographie en trois dimensions sans oublier de prendre contact avec les énergies nouvelles qui sont actuellement en développement.

Ces ateliers vous seront accessibles les mardi 21 octobre et jeudi 23 octobre de 19 heures à 22 heures, le samedi 25 octobre de 10 heures à 17 heures et le dimanche 26 octobre de 13 heures à 17 heures.

De plus, vous pourrez participer aux CONFÉRENCES-MIDI qui se tiendront à l'AUDITORIUM du Cégep à 12 heures.

Mardi 21 octobre, nous parlerons d'ingénierie génétique avec Guy Bellemare de l'Université Laval.

Mercredi 22 octobre, nous présenterons un débat sur l'utilisation de la fission nucléaire avec Jean-Marc Carpentier et Michel Jurdant.

Jeudi 23 octobre, c'est l'histoire de la mécanique, d'Aristote à Newton avec Yves Gingras de l'Université de Montréal.

Vendredi 24 octobre, nous parlerons pétrole avec Pierre-André Bourque de l'Université Laval.

Nous vous attendons et bonne semaine des sciences



LE CLUB SCIENTIFIQUE DU CEGEP GARNEAU

Depuis plus de 125 ans
L'Université Laval
contribue
au développement
scientifique du Québec



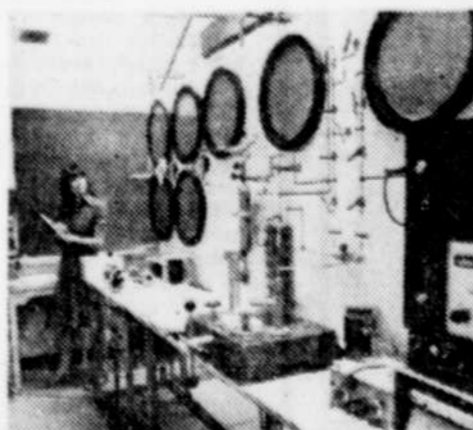
Aujourd'hui, elle est heureuse de collaborer à cette première semaine des sciences.

Du 17 au 26 octobre 1980

Activités prévues

Conférences publiques, visites, liste de conférenciers disponible.

Pour renseignements (418) 656-2572



L'espoir repose beaucoup dans l'immunologie

L'organisme dispose d'un système très efficace et fort complexe pour repousser les attaques extérieures: le système immunitaire. Un corps étranger — virus, bactérie, cellule d'un autre organisme — attire toute une armée de défenseurs qui ont chacun un rôle bien précis à jouer dans l'élimination de l'intrus.

Beaucoup d'espoirs reposent dans l'immunologie pour prévenir et traiter le cancer. Si le système immunitaire éliminait tout de suite la cellule anormale cancéreuse avant qu'elle ne se multiplie, il n'y aurait pas de tumeurs. En réalité, il est fort possible que ceci se produise régulièrement chez chacun de nous! Certaines études tendent à démontrer, par exemple, que le cancer est plus fréquent si le système immunitaire est affaibli, par une maladie, un "intrus" qui pourrait être un virus, ou de tout autre façon.

Toutefois, tout se passe comme si dans un grand nombre de cas, les mécanismes immunitaires ignoraient la

cellule cancéreuse ou que cette dernière les rendait impuissants.

Un des systèmes de défense de l'organisme, par exemple, est basé sur l'action des anticorps. Ces anticorps sont produits en réaction à des antigènes portés par un élément étranger et ils sont destinés à neutraliser l'antigène pour en arriver à éliminer le corps étranger. Mais la cellule cancéreuse se protège contre ces anticorps! Dans certains cas, elle n'exprime que peu d'antigènes, dans d'autres, elle change ses antigènes au fur et à mesure qu'elle prolifère et se propage. Dans d'autres cas encore, la tumeur produit des substances capables de supprimer activement la réponse immunitaire de l'organisme.

La compréhension de ces mécanismes permettra sans doute aux diverses formes "d'immunothérapie" de jouer un rôle de plus en plus grand dans la prévention et le traitement d'un certain nombre de cancers.

Samedi prochain

la prévention et le traitement



Le Soleil, André Boucher

Le laboratoire d'oncologie moléculaire du centre de recherche de l'Hôtel-Dieu de Québec compte sur une équipe de sept chercheurs sous la direction du Dr Luc Bélanger (debout)

Certains types de cancers seraient reliés à des virus

Les virus forment un intermédiaire entre la matière vivante (ils peuvent se reproduire) et le monde minéral (certains peuvent cristalliser). Les virus sont des parasites. Ils s'attaquent à un être vivant (une bactérie, une plante, un animal ou un homme...) et forcent ce dernier à le reproduire. C'est-à-dire que la cellule vivante atteinte par le virus produira... des virus, parfois au péril de sa propre existence.

Si on comprend assez bien le comportement des virus, en général, on n'en connaît sans doute qu'un très petit nombre comparativement à tous ceux qui existent. En effet, les virus qui attirent l'attention sont ceux qui provoquent des réactions violentes de l'organisme qu'ils infectent. Tout le monde connaît par exemple les effets des virus de la grippe, de la rougeole, de la varicelle, de la mononucléose ou de la rage, pour n'en citer que quelques-uns.

Il existe de nombreux types de cancers, chez les animaux, qui sont provoqués par des virus. Alors pourquoi ne serait-ce pas le cas chez l'homme? Jusqu'à présent, les chercheurs n'ont pas encore réussi à mettre en évidence des virus dans une cellule cancéreuse chez l'homme mais plusieurs

évidences suggèrent fortement que certains cancers sont reliés à des virus. C'est le cas d'un virus du nom d'Epstein-Barr qui serait à l'origine du cancer, le lymphome de Burkitt, fréquent dans certaines régions africaines. Le cancer du col de l'utérus semble aussi avoir une origine virale. Plusieurs équipes de recherche dans le monde se penchent, dans ce dernier cas, sur deux virus: l'herpès II et un membre de la famille des virus du papillome humain. Le premier cause une maladie vénérienne assez répandue et la famille du second est à l'origine de différents types de verrues. Le Dr Alexandre Meisels, membre du département de pathologie de l'université Laval et directeur du laboratoire de cytopathologie de l'hôpital du Saint-Sacrement, a été le premier à identifier et à décrire des affections du col de l'utérus, des condilomes plats, qui

semblent reliés à un virus. Le Dr Meisels et son équipe tentent maintenant de prouver, avec l'aide de chercheurs d'un laboratoire européen, la présence de ce virus dans des lésions cancéreuses. "Quand on aura la preuve du lien cancer-virus... il suffira de mettre au point un vaccin, comme pour la polio ou la variole. Mais, poursuit ce spécialiste, la production d'un vaccin peut être longue et en attendant, il vaut mieux miser sur la prévention".

Les virus pourraient être à l'origine d'autres cancers, ce qui expliquerait certaines données épidémiologiques. Par exemple, seulement une minorité de fumeurs est atteinte du cancer du poumon. Ces fumeurs pourraient être ceux qui sont ou ont été infectés par le virus... encore inconnu. Mais dans ce cas encore, il vaut mieux arrêter de fumer que d'attendre un vaccin!

Semaine des sciences

Les milieux scientifiques s'ouvrent aux citoyens

par J.-Claude RIVARD

Dans l'agglomération urbaine de Québec, comme partout ailleurs dans la province, le grand public sera invité à vivre intensément l'heure de la science et de la technologie, à l'occasion de la Semaine des sciences, du 17 au 26 octobre.

Conférences publiques, expositions, visites organisées, excursions en nature: il y aura de tout et pour tous les goûts. Plusieurs activités seront concentrées dans le secteur de l'université Laval. Mais il y en aura aussi ailleurs, dans les cégeps, dans les écoles élémentaires et secondaires, aux Archives nationales et même dans le port de Québec.

Voici donc un sommaire du calendrier des activités, au jour le jour.

17 octobre

Hôtel de ville de Cap-Rouge: Conférence de M. André Sévigny, sur l'utilisation des satellites météorologiques (Société de météorologie de Québec), 20h.

Observatoire de Saint-Elzéar: Visites. Réserver (656-3562).

18 octobre

Cap Tourmente: Excursion, pour y voir les oies blanches, avec des guides du Club des ornithologues. Rendez-vous, 8h, en face du Marie-Antoinette, boul. Sainte-Anne.

Eden: Visite de "la maison sur le toit", c'est-à-dire du nouveau laboratoire d'étude et de développement en énergies nouvelles. Pavillon Pouliot, université Laval; entre 13h et 17h, à toutes les heures. Groupes de plus de 15, réserver (656-7545).

Observatoire de l'université Laval: Saint-Elzéar. Réserver (656-3562).

19 octobre

Observatoire de Saint-Elzéar: Visites. Réserver (656-3572).

20 octobre

Station de recherche d'Agriculture Canada: Visites. Groupes d'étudiants, 9h à 16h. Réserver (694-4814).

Cégep Limoilou: Visite des laboratoires d'électronique (14h, 15h, 16h, 19h30, 20h30). Local 2230.

Pavillon De Koninck: université Laval. Exposé de M. Jérémy McNeil, sur "Le monde merveilleux des insectes". Salle 1-C, 20h.

Ecole Sainte-Monique: M. René Paquet traite de "l'horticulture ornementale", 20h. Société d'horticulture Les Saules.

21 octobre

Station de recherche d'Agriculture Ca-

nada: (2560 Hochelaga). Visites. Groupes d'étudiants, 9h à 16h. Réserver (694-4814). Serres, laboratoires, cabinets de croissance, etc. pour produire des plantes fourragères et céréalières adaptées au climat québécois; résistantes aux insectes et aux maladies.

Pavillon De Koninck: Université Laval. Exposé de M. Jean-Yves Chagnon sur "Les tremblements de terre". Salle 1-A, 20h.

Aquarium de Québec: Exposé de M. Gilles Lemieux, sur les réserves écologiques: "Monuments ou laboratoires de recherche", 20h. Série "Parcs, réserves et sanctuaires du Québec". Société linnéenne.

Cégep Limoilou: Visite des laboratoires d'électronique. Local 2230: 14h, 15h, 16h, 19h30, 20h30.

Cégep Limoilou: Visite d'installations de radio amateur. Local 1022: 19h à 21h.

Cégep Limoilou: Visite de laboratoires en mécanique du bâtiment. Local 2202: 19h à 21h.

Cégep F.-X.-Garneau: Ateliers. Au choix: astronomie, chimie, énergie, informatique, audio ou optique, 19h à 22h.

22 octobre

Station de recherche d'Environnement Canada: Visites. Groupes d'étudiants, 9h à 16h. Réserver (694-4814).

Cégep Limoilou: Visite des laboratoires d'électronique. Local 2230: 14h, 15h, 16h, 19h30, 20h30.

Cégep Limoilou: Visite d'installations de radio amateur. Local 1022: 19h à 21h.

Cégep Limoilou: Visite d'ateliers de fabrication mécanique. Hall d'entrée: 9h à 16h.

Cégep Limoilou: Conférence publique sur "L'impact de l'informatisation sur la société". Auditorium: 20h.

Cégep F.-X.-Garneau: Conférence publique de M. J.-M. Carpentier et M. Jurdant, sur "L'énergie nucléaire". Auditorium: 12h.

Pavillon De Koninck: Université Laval. Exposé de M. Gilles Faucher, sur "L'énergie solaire". Salle 1-C, 20h.

Pavillon Vachon: Université Laval. Exposé de M. J.-D. Carette sur "Les pierres qui tombent du ciel". Salle 2850, 20h. Sous les auspices de la Société royale d'astronomie, section de Québec.

23 octobre

Pavillon De Koninck: Université Laval. Exposé de M. Robert Héroux, sur "Les mystères du Grand Nord canadien". Salle 1-C, 20h.

Station de recherche d'Agriculture Canada: Visites. Groupes d'étudiants, 9h à 16h. Réserver (694-4814).

Place Laurier: Exposition publique, stands d'une quarantaine d'associations de loisirs scientifiques. L'université Laval y présente son exhibit des Florales, 9h30 à 21h.

Cégep Limoilou: Visite d'ateliers de fabrication mécanique. Hall d'entrée: 9h à 16h.

Cégep Limoilou: Visite guidée du département d'informatique. Hall d'entrée: 13h à 21h45. Réserver (694-7400).

Cégep Limoilou: Visite des laboratoires

d'électronique. Local 2230: 14h, 15h, 16h, 19h30, 20h30.

Cégep Limoilou: Visite d'installations de radio amateur. Local 1022: 19h à 21h.

Cégep F.-X.-Garneau: Ateliers. Au choix: astronomie, chimie, énergie, informatique, audio ou optique, 19h à 22h.

Cégep F.-X.-Garneau: Conférence publique de M. Yves Gingras sur "L'évolution de la mécanique d'Aristote à Newton". Auditorium: 12h.

24 octobre

Centre de recherche forestière des Laurentides (Environnement Canada): Visites. 1080 route du Vallon; 18h à 21h; protection des forêts et sylviculture.

Pavillon De Koninck: Université Laval. Exposé de M. John Diconson, sur "Les utilisations du vent". Salle 1-C, 20h.

Place Laurier: Exposition publique (supra), 9h30 à 21h.

Station de recherche d'Agriculture Canada: Visites. Groupes d'étudiants, 9h à 16h. Réserver (694-4814). Grand public: 14h à 21h.

Cégep Limoilou: Visites guidées du département d'informatique. Hall d'entrée: 10h à 15h45. Réserver (694-7400).

25 octobre

Centre de recherche forestière: Visites. 10h à 17h.

Pavillon Pouliot: Université Laval, (département des Sciences et de Génie), 4e étage; 13h à 17h. 600 pieds de montre présentant une exposition permanente de roches, minéraux, fossiles et outils préhistoriques.

Place Laurier: Exposition publique (supra), 9h30 à 16h30.

Station de recherche d'Agriculture Canada: Visites. Grand public: 10h à 17h.

Cégep F.-X.-Garneau: Ateliers. Au choix: astronomie, chimie, énergie, informatique, audio ou optique, 10h à 17h.

26 octobre

Centre de recherches forestières: Visites. 13h à 17h.

Station de recherche forestière d'Agriculture Canada: Visites. Grand public: 10h à 17h.

Cégep F.-X.-Garneau: Ateliers. Au choix: astronomie, chimie, énergie, informatique, audio ou optique, 13h à 17h.

Tous les jours

Port de Québec, avec guide: Visite des batures, du bassin Louise, de l'Anse-aux-Foulons. Réserver (Mme M. Gauthier: 694-3640). On s'y rend avec son propre moyen de transport.

Archives nationales: Pavillon Casault, domaine universitaire: 9h à 16h30 (sauf le dimanche). Initiation à l'archivistique moderne. Exposition itinérante du Musée maritime de L'Islet-sur-Mer.

Parallèlement, l'université Laval offre gratuitement, par l'intermédiaire de la faculté des Sciences et de Génie, une série de vingt-huit conférences d'ordre scientifique, adaptées à un public moyen non averti. Tout groupe peut réserver les services d'un conférencier (Mme G. Fontaine: 656-7545).

Que font les 100 chercheurs de

QIT



Les techniciens, ingénieurs, chercheurs oeuvrant à notre Centre de recherche de Tracy font de la recherche et du développement dans des domaines aussi diversifiés que:

- la chimie
- la physique
- la métallurgie
- l'électronique
- la géologie
- l'informatique
- etc.

Ensemble, ils nous permettent d'aller toujours plus de l'avant dans le procédé unique que nous avons mis au point et continuons à développer.

Nous leur disons merci pour le rôle important qu'ils jouent dans la réputation qu'ont acquise nos produits sur les marchés internationaux.

QIT

QIT - Fer et Titane Inc.

Siège social
1010 ouest, rue Sherbrooke
Bureau 700
Montréal (Québec)
H3V 2V2

Usines et Centre de recherche
1625, route Marie-Victorin
Tracy (Québec)
J3P 5P6

Le CRIQ, c'est une bonne idée!

D'ailleurs il est là pour vous en trouver.

Des **idées-solutions** pour améliorer un de vos produits, pour vous aider à en développer un nouveau ou pour élaborer un procédé de fabrication plus rentable; des **idées innovatrices** conçues par des experts en recherche industrielle qui travaillent pour votre projet; des **idées accessibles** rapidement grâce à son service gratuit de renseignements à l'industrie qui vous permet de voir plus clair dans vos problèmes techniques.

Contactez le CRIQ sans tarder. Un spécialiste, compétent dans votre domaine, se fera un plaisir d'aider en discuter avec vous, où que vous soyez au Québec.

CRIQ

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

(514) 694-3330 (418) 659-1550
Montréal Québec

agropur
COOPÉRATIVE AGRO-ALIMENTAIRE
et sa filiale **Québec-lait Inc.**

Yoplait...
La fleur des yogourts

Crino
LAIT EN POUDRE
LAIT ÉVAPORE

Québec BANQUET Glacier

LAIT CRÈME GLACÉE LAIT GLACE PONDANTS

LES SCIENCES DE LA VIE

Instruments en médecine du comportement conçus pour mesurer le fonctionnement physique et mental - psychiatrie, psychologie, éducation, réadaptation, santé industrielle - Biofeedback - thérapie du comportement, aides pédagogiques, instruments médicaux.

Technolab Ltée
2500, Bates,
Montréal, Qué.
H3S 1A6
tel.: (514) 739-0191

Le mode d'épargne supérieur Nos certificats de dépôt garantis **13 1/4%** Intérêt annuel. Période de 5 ans. TRUST GENERAL DU CANADA

Les maires ruraux: bons clients pour les ingénieurs

par Marc LESTAGE

Pour des firmes professionnelles spécialisées dans les domaines du génie civil et de l'évaluation, les 1500 municipalités du Québec constituent une clientèle privilégiée qui justifie facilement l'omniprésence de leurs représentants dans les coulisses du congrès de l'union des conseils de comté actuellement en cours à Québec.

Les temps ont vraiment changé. Toutes les réformes imposées par les ministères des Affaires municipales, de l'Environnement et de l'Agriculture ne laissent pas de choix aux municipalités rurales qui doivent inmanquablement s'en remettre à des professionnels pour faire réaliser leur nouveaux rôles, préparer des esquisses d'aménagement, évaluer des terrains pour l'enfouissement sanitaire ou reconstruire les réseaux d'aqueduc ou d'égouts.

Les villes

Du côté des villes, ces projets sont déjà passablement engagés et

beaucoup de municipalités importantes ont retenu les services d'un ingénieur qui assure "en régie" la réalisation des travaux.

On comprend donc le nouvel intérêt des maisons d'ingénieurs pour la clientèle rurale. Le programme du 39^{ème} congrès de l'UCOQ a d'ailleurs été publié grâce à la généreuse commandite d'une douzaine de maisons spécialisées dont on retrouve le message publicitaire à la toute fin de la brochure.

Tout au long de cette fin de semaine, une trentaine de représentants de demeuront à qui mieux mieux dans un exercice de "public relations" que seul le ministère des Affaires municipales sera capable de dépasser grâce à la mise en place d'un impressionnant kiosque où il est possible d'obtenir sur le champ des consultations directes avec un professionnel du ministère sur les dossiers touchant l'évaluation, la réforme fiscale, l'aménagement, la préparation des budgets... Les demandes de soumissions etc... et tout à fait gratuitement.

La Laurentienne accorde des rabais aux non-fumeurs

par Pierre MARTEL

La Laurentienne, compagnie mutuelle d'assurance-vie, est devenue, cette semaine, la première compagnie québécoise d'assurance-vie à accorder un rabais de prime, variant entre 4 et 10 pour 100 aux non-fumeurs.

Selon un actuair de la Laurentienne, M. François Genest, le rabais de prime s'applique à plus de 90 pour 100 des produits d'assurance-vie vendus par l'entreprise. Seuls quelques plans spéciaux échappent à la nouvelle politique de tarification.

Le rabais que La Laurentienne accorde est un vrai ra-

bais en ce sens que les taux de la compagnie n'ont pas été modifiés. Le fumeur va continuer à payer le même prix qu'auparavant, c'est-à-dire celui qui était chargé à tout le monde. Le rabais consenti au non-fumeur ne sera donc pas récupéré par une hausse des taux au fumeur," a expliqué M. Genest.

Pour les non-fumeurs, de 15 à 39 ans, le rabais sera de 4 pour 100 sur les plans d'assurance permanents et de 7 pour 100 pour les plans d'assurance temporaires.

Quant aux non-fumeurs de plus de 40 ans, ils bénéficieront d'un rabais de 6 pour 100 sur les plans permanents et de

10 pour 100 sur les plans d'assurance temporaires.

Contrôle

Au moment de l'achat d'une police d'assurance, le consommateur non-fumeur aura à signer une déclaration comme de quoi il n'a pas fumé de cigarette depuis au moins 12 mois.

Il est à noter que le consommateur se limitant à fumer la pipe ou le cigare n'est pas considéré comme un fumeur par La Laurentienne. Il est donc éligible au rabais consenti au non-fumeur.

Quant au contrôle destiné à

déterminer si une personne a effectivement cessé de fumer depuis 12 mois, M. Genest souligne qu'il peut s'exercer au moyen de l'examen médical requis lors de l'émission de la police d'assurance ou au moyen d'un rapport d'enquête.

Selon les données analysées par les actuaires de la compagnie, pour un homme de 32 ans, l'expectative de vie est de 39,6 ans s'il est fumeur et de 46,9 ans s'il ne fume pas. En ne tenant pas compte de la distinction entre fumeur et non-fumeur, l'expectative moyenne pour un homme de 32 ans est de 42,2 ans.

Un particulier peut payer des impôts sur des sommes qu'il ne touchera jamais



marcel boutin votre argent

Q. — Mon employeur a introduit il y a plusieurs années un régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB). Je dois quitter mon emploi un an avant la date à laquelle j'obtiendrais un droit irrévocable aux sommes versées en mon nom par mon employeur. Y a-t-il un moyen quelconque de récupérer les impôts payés sur des sommes que je ne toucherai jamais? B.-M.

R. — Les conséquences fiscales sont coûteuses pour vous car la loi ne vous permet pas de récupérer la totalité des sommes versées en impôts.

Vous avez droit à un crédit fiscal qui est accordé à tout contribuable qui a cessé d'être le bénéficiaire d'un RPEB et qui ne peut recevoir les sommes sur lesquelles il a déjà été imposé.

Précisons que l'année où vous quittez votre emploi, vous êtes censé avoir payé un impôt égal à 15 pour 100 au niveau fédéral et à

15 pour 100 au niveau provincial de la somme globale que vous avez ajoutée à votre revenu mais que vous n'avez pas reçue. Ce crédit est déduit de vos impôts à payer l'année où vous quittez votre employeur.

Voici un exemple pour illustrer la situation:

Supposons que vous êtes le bénéficiaire d'un régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB) depuis quatre ans. Une fiducie régie par le RPEB vous a attribué annuellement une somme de \$3.000, soit \$12.000 pour la période. Si votre taux marginal d'imposition durant cette période a été de 50 pour 100, vous aurez donc versé annuellement aux gouvernements un impôt de \$1.500, soit un montant global de \$6.000 pour la période.

En présumant que vous quittez votre emploi au début de la cinquième année et que vous n'avez droit à aucune compensation à votre départ, le fisc vous permet de réduire vos impôts, l'année du départ, d'un montant égal à \$3.600, soit 2 X 15 X \$12.000. Comme vous avez versé \$6.000 en impôts sur les sommes qui vous ont été attribuées durant les années antérieures et que le crédit fiscal auquel vous avez droit ne s'élève qu'à \$3.600, vous ne tou-

chez donc pas de compensation complète et un montant de \$2.400 est irrécupérable. L'écart peut augmenter si l'on tient compte des revenus gagnés par la fiducie.

Un point à souligner, c'est que les sommes déjà attribuées à un employé en vertu du régime, mais non remises à celui-ci quand il quitte son emploi, sont normalement attribuées à d'autres employés et imposables entre les mains de ces derniers.

Montant déductible à l'égard d'un CRVI

Q. — Quel est, au juste, le montant que je peux déduire de mon revenu lorsque je fais l'acquisition d'un contrat de rentes à versements invariables? S.-B.

R. — Vous pouvez déduire de votre revenu le moins élevé des montants suivants: soit le paiement effectué pour l'acquisition du contrat de rente, soit le total du "revenu admissible" à l'achat de contrats de rente, moins le montant annuel de la rente qui vous est versée.

En somme, vous pouvez réclamer comme déduction la prime unique d'un contrat de rente au cours de l'année de l'achat ou dans les 60 jours suivant la fin de

l'année. Dans votre déclaration d'impôt, vous devez déclarer la somme forfaitaire à titre de revenu, puis indiquer la déduction réclamée et produire à l'appui la copie originale du contrat d'achat.

Supposons, par exemple, que vous preniez votre retraite à l'âge de 56 ans et que vous touchiez une indemnité de cessation d'emploi de \$30.000. Vous voulez éviter de payer au cours d'une même année l'impôt sur la totalité du montant reçu et vous aimeriez le répartir sur les années ultérieures jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 71 ans. Vous voulez utiliser tout le montant de l'indemnité de cessation d'emploi, pendant la période autorisée de 15 ans, ce qui équivaut à environ \$166,67 par mois ou \$2.000 par année.

Avant de déterminer le montant de revenu admissible que vous désirez investir dans l'achat du contrat, il vous faut calculer la déduction maximale permise, puis vous devez déduire les arrérages de rente que vous recevrez la première année (\$2.000) du montant du revenu admissible (\$30.000). Le paiement unique de prime ne doit donc pas dépasser \$28.000, ce qui constitue, dans le cas actuel, le plafond de la déduction.

E.-U.: reprise de l'économie

WASHINGTON (AFP) — La croissance de l'économie américaine au troisième trimestre s'est établie au rythme annuel de un pour cent, a annoncé hier le département du Commerce.

Cet indice est considéré comme le signe d'une reprise après plusieurs mois de récession. L'activité économique avait chuté de 9,6 pour cent en rythme annuel au trimestre précédent.

La croissance du produit national brut américain au troisième trimestre est attribuée par le département à une augmentation des dépenses des ménages.

Selon le rapport préliminaire du département du Commerce, l'augmentation du produit national brut américain en termes réels, corrigé des effets

de l'inflation, a été de \$3,5 milliards pendant la période juillet-septembre.

Cette croissance, si elle se poursuivait au même rythme pendant douze mois porterait le pnb à \$1,410 milliards.

La croissance du pnb en termes nominaux, non corrigée des effets de l'inflation, s'est établie à un rythme annuel de 10,2 pour cent.

La reprise de la croissance est attribuée par le département du Commerce à une augmentation de 3,7 pour cent ou \$91 milliards du volume des ventes. Cette augmentation fait suite à une baisse de 10,2 pour cent au trimestre précédent.

L'investissement s'est accru de \$3,2 milliards au troisième trimestre après avoir chuté de \$4,4 milliards au trimestre précédent.

Moins d'épargne et inflation ralentie

Les dépenses des ménages qui avaient chuté de \$2,9 milliards au second trimestre ont aug-

menté pendant la période considérée de \$55,2 milliards. La reprise des ventes automobiles a permis une hausse de \$24,5 milliards des achats de biens durables qui avaient diminué au cours du trimestre précédent.

Le revenu des ménages après impôts s'est accru de \$51,6 milliards au cours du trimestre considéré. La part du revenu épargné a diminué de 4,9 pour cent au second trimestre à 4,6 pour cent.

L'investissement s'est accru de \$3,2 milliards au troisième trimestre après avoir chuté de \$4,4 milliards au trimestre précédent.

L'indice de hausse du coût de la vie du département du Commerce signale un ralentissement de l'inflation.

COMPAGNIE DE FIDUCIE GUARDIAN **13 1/4%**
Interet annuel sur certificat de 5 ans, "Serie A"
CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTIS
Pour plus de renseignements ou pour l'achat de nos Certificats de Placement Garantis de cinq ans S.V.P. Veuillez communiquer avec: JEAN-MARC TROTTIER (418) 659-3501 (Québec)
NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE MODIFIER LES TAUX D'INTERET SANS PRÉAVIS
Incorporée au Québec en 1929
INSCRIT À LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-DEPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE-DEPÔTS DU CANADA

Le mark allemand chancelle à son tour

BONN (AFP) — La monnaie la plus puissante du Marché commun, le Deutsche mark, chancelle à son tour, depuis le début de la semaine, sur les marchés des changes.

Vendredi à Francfort, la monnaie ouest-allemande est tombée à son cours le plus bas face au dollar depuis le 23 avril. Malgré les interventions de la Bundesbank, qui n'a pas hésité à vendre \$28,15 millions dans les seules journées de mardi et mercredi, l'irrésistible

ascension du mark face au "billet vert" est bel et bien stoppée. Alors que 1,70 dm suffisait l'année dernière pour acheter un dollar, les Allemands doivent déboursier depuis vendredi 1,8402 dm.

Le dm frôle maintenant son cours plancher à l'intérieur du système monétaire européen. Pour les touristes français, par exemple, il ne vaut plus vendredi que 2,307 dm, alors qu'il leur coûtait autrefois plus de 2,35 dm.

La devise germanique a aussi chuté, vendredi à Francfort, à son point le plus bas depuis l'été 1976 par rapport à la livre sterling (4,451 dm) et à son cours le plus faible depuis janvier par rapport au franc suisse (0,883 dm).

Coup dur pour Schmidt

Le coup est dur pour le chancelier Helmut Schmidt, qui aimait à répéter que le mark était, avec la monnaie

helvétique, la devise la plus forte au monde.

Les deux chefs de file du patronat ouest-allemand viennent d'évoquer de façon significative l'éventualité d'un tabou d'une dévaluation du mark.

Le président de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie (DIHT), M. Otto Wolff von Amerongen, a dressé jeudi publiquement un diagnostic sans pitié de la santé de la "puissante" monnaie germanique. "Le mark a perdu 10

pc de sa valeur par rapport au dollar et au yen depuis décembre 1979", a-t-il dit. "Depuis juin 1980, il est, à côté de la lire italienne, la monnaie la plus faible du système monétaire européen", a ajouté le président du DIHT, relevant enfin: "Les réserves de la Bundesbank ont fondu de 15 milliards de dm depuis le début de cette année". Du jamais vu.

Arme à double tranchant

De son côté, le pré-

sident de la Confédération patronale (BDI), M. Rolf Rodenstock, vient pour la première fois de mentionner une éventuelle dévaluation du mark en la qualifiant "d'arme à double tranchant".

Certes, les nombreux exportateurs de RFA se réjouiraient d'une réajustement de la valeur du dm, qui permettrait d'augmenter les ventes de produits "made in Germany" ou de regonfler les marges.

Mais, a reconnu M. Rodenstock, ce coup de pouce ne jouerait que dans "une première phase". "Une dévaluation du mark renforcerait les importations de la RFA, ce qui réduirait à néant le premier avantage", a estimé le président du BDI.

Unanimes, les deux principaux dirigeants patronaux rejettent cette recette miracle pour soigner les finances extérieures allemandes.

Pourtant, hormis l'ascension des taux d'intérêt aux États-Unis, c'est bien le formidable déficit de la balance des paiements courants ouest-allemand qui a déclenché la méfiance des cambistes.

Victime à son tour du deuxième choc pétrolier, le "meilleur élève de la classe européenne" va accuser cette année le plus grand déficit de la CEE — 27 milliards de dm — et le "trou" ne se réduirait qu'à 20 milliards de dm en 1981, selon les estimations de la Bundesbank.

"La RFA vit au-dessus de ses moyens", affirme aujourd'hui le patron qui réclame des mesures d'austérité. Avec le deuxième accès de faiblesse de sa monnaie cette année, le fameux "modèle" allemand prend du plomb dans l'aile.

PESEZ LES AVANTAGES
La nouvelle balance électronique Pitney Bowes vous économise du temps et de l'argent en éliminant les approximations onéreuses.

Elle est plus précise. Au lieu de se contenter d'estimer des valeurs approximatives, le modèle 5046 de Pitney Bowes donne exactement le poids, le montant, la classe et les frais de service en une seule fois — et chaque fois.

Elle est plus rapide. Le modèle 5046 vous fournit instantanément les renseignements. Ceci vous permet d'expédier plus rapidement votre courrier.

Elle est plus facile à lire. Le modèle 5046 est doté d'un gros écran d'affichage numérique éliminant les approximations de l'utilisateur.

Elle est polyvalente. Le modèle 5046 pèse non seulement les lettres mais les colis de tous formats jusqu'à 5 kg.

Elle est très pratique. Le modèle 5046 vous fournit à portée de doigt les tarifs de courrier recommandé, des envois contre remboursement, des assurances, des livraisons spéciales et des accusés de réception.

Elle permet des modifications instantanées de ses tarifs. Le modèle 5046 possède une toute petite "mémoire" emmagasinant les données concernant les tarifs postaux canadiens et internationaux. En cas de changement des frais d'affranchissement, nous vous en voyons une mémoire, mise à jour qui s'installe en quelques minutes seulement.

RENDEZ-VOUS COMPTE VOUS-MÊME DE CES AVANTAGES. Pitney Bowes a plus de 60 bureaux au Canada. Pour obtenir une démonstration de la nouvelle balance électronique modèle 5046 de PB, appelez le bureau le plus proche de chez vous. L'un de nos représentants se fera un plaisir de vous la présenter à un moment vous convenant.

BUREAUX A LOUER
2346, avenue Mont Thabor, Québec
1,500 pieds carrés
— air conditionné
— voûte
— cuisine
— terrain de stationnement
Pour informations: **681-7211**

Pitney Bowes du Canada Ltée., Service 102, 150 Ferland Drive, Don Mills, Ontario M3C 3B5
Pitney Bowes
Demandez-Nous Une Démonstration!

DEPOTS A TERME
3 ANS - MINIMUM \$1,000
13 1/2% Taux sujet à changement sans avis
INTERETS CALCULES ET VERSES SUR BASE ANNUELLE
CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE
INSTITUTION INSCRITE À LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-DEPÔTS DU QUÉBEC
CHAUVEAU
6780, 1^{re} AV. Charlesbourg
626-8546

NOMINATION CHEZ QUEBECOR INC.



M. Gaston Roberge

Pierre Péladeau, président de Quebecor inc. et de sa filiale Groupe Quebecor inc., annonce que M. Gaston Roberge, ing., qui était vice-président de Quebecor inc. et, jusqu'à ce jour, responsable du secteur des imprimeries de Groupe Quebecor inc., sera désormais vice-président et chef des opérations des deux compagnies.

Quebecor inc. publie trois quotidiens, six hebdomadaires populaires, quatorze hebdomadaires régionaux, un journal du dimanche de langue anglaise, un magazine de langue française et quatre magazines de langue anglaise diffusés sur le marché américain. Le groupe compte également les plus importantes maisons de distribution de publications et de disques au Québec, huit imprimeries, un laboratoire de traitement de pellicules photographiques et une maison d'édition de livres. (ANN.)

bénéfices

par la Presse canadienne

Canadian Curtiss-Wright Ltd, neuf mois clos le 30 sept. 1980, \$469,039, 9.9 cents par action; 1979, 594,050, 12.5 cents.

Dalmy Canada Ltd, semestre clos le 31 août; 1980, \$1,607,591, 53 cents par action; 1979, \$1,182,859, 39 cents.

Dominion Textile Inc., trimestre clos le 30 sept. 1980, \$5,030,000, 49 cents par action; 1979, \$4,310,000, 43 cents.

Riverside Yarns Ltd, neuf mois clos le 26 sept. 1980, \$254,000, \$1.23 par action; 1979, \$168,000, 72 cents.

Scott Paper Ltd, neuf mois clos le 30 sept. 1980, \$5,582,000, \$2.24 par action; 1979, \$4,448,000, \$1.81.

Kaiser Resources Ltd., neuf mois clos le 30 sept. 1980, \$26,439,000, \$1.30 par action; 1979, \$34,427,000, \$1.28.

l'or

WINNIPEG (IPC) — Cours de l'or à terme, en dollars américains, à la Bourse des matières premières de Winnipeg. Contrats de 100 onces.

Table with columns for date (Oct 80, Nov 80, Dec 80, Jan 81, Feb 81, Mar 81, Jun 81, Sep 81, Dec 81) and price.

PARIS (AP) — Voici les cours de l'once d'or à la clôture sur les principaux marchés mondiaux, en dollars américains avec, entre parenthèses, les cours de la veille.

Table with columns for location (Londres, New York, Paris, Francfort, Zurich, Hong Kong) and price.

La Chambre de Commerce de Charlebois



Conférencier invité Pierre Bernier

La Chambre de Commerce de Charlebois convie ses membres à un dîner-causerie qui aura lieu le mardi, 21 octobre 1980 à 12:00 heures au Club Sherwood, au 701, rue Sherwood, Notre-Dame-des-Laurentides. Le conférencier invité, M. Pierre Bernier, Président du Parti de l'Action municipale de Charlebois.

en un clin d'oeil Hausse générale du taux préférentiel aux E.-U.

La hausse des taux d'intérêt de base s'est généralisée, hier, aux Etats-Unis, à la suite de la décision de la Chase Manhattan Bank de porter son "prime rate" de 13.5 à 14 pour cent. Cette généralisation intervient deux semaines après une décision similaire de la Citibank, seconde banque américaine. Manufacturers Hanover Trust Co., Chemical Bank et First National Bank de Chicago ont également porté, hier, le taux consenti à leurs clients privilégiés, à 14 pour cent.

L'Institut national de productivité piétine

Le nouveau président du Centre des dirigeants d'entreprises, M. Roger Hébert, vice-président de Johnson et Johnson estime qu'au niveau de la productivité les entreprises québécoises ont amélioré leur efficacité. Cependant, il estime que l'Institut national de la productivité (INP) piétine. "L'INP a obtenu de maigres résultats depuis sa création en 1977. Cette faible performance est attribuable à la vocation de l'INP orientée vers la recherche et l'information plutôt que dirigée vers l'action," précise-t-il. M. Hébert vient de succéder à M. Bertin Nadeau à la présidence du Centre des dirigeants d'entreprises.

Imperial Tobacco majorera les prix de ses cigarettes et tabacs le 3 novembre

La compagnie Imperial Tobacco annonce une majoration du prix de ses cigarettes et tabacs à compter du 3 novembre. Le prix des cigarettes aux grossistes augmentera de \$1.30 les 1,000 cigarettes ou 36 cents la cartouche. Pour le tabac à cigarette, la hausse est de quatre cents les 50 grammes. Un porte-parole d'Imperial Tobacco a rappelé que la dernière majoration du prix du tabac remontait au 31 décembre 1979.

Allstate baisse ses taux pour les Ford Escort et Mercury Lynx

Allstate du Canada, compagnie d'assurance a annoncé hier, qu'elle réduisait ses taux d'assurance de corps automobiles et tous risques pour les nouveaux modèles Ford Escort et Mercury Lynx en vertu d'un programme de taux expérimentaux, sur les modèles et les marques, entrepris par Allstate. Cette annonce est conforme à celle faite par Allstate aux Etats-Unis, le quatorze octobre dernier. Les primes payées par les titulaires de polices Allstate ayant acheté des modèles Escort ou Mercury Lynx comporteront des réductions allant jusqu'à 50 pour cent. Les nouveaux taux entreront en vigueur immédiatement.

Niveau record des stocks pétroliers américains

Malgré le conflit irano-irakien, les stocks pétroliers américains se sont élevés à un niveau record la semaine dernière, a indiqué hier, l'Institut américain du pétrole. Les disponibilités en pétrole brut ont atteint 394.3 millions de barils (Mb), en hausse de 1.5 Mb par rapport à la semaine précédente. Le précédent record avait été établi au début du mois de septembre avec 394.2 Mb. Le conflit irano-irakien, rappelle-t-on, prive le marché international de quatre millions de barils-jour.

BNE: Baisse des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires

La Banque de Nouvelle-Ecosse annonce une diminution de 0.5 0/0 de ses taux d'intérêt sur les prêts ordinaires et LNH d'une durée de cinq ans, trois ans, deux ans et un an. Les nouveaux taux, applicables immédiatement aux nouvelles demandes de crédit hypothécaire, s'établissent comme suit: 14.75 0/0 (5 ans), 14.25 0/0 (2 ans) et 13.75 0/0 (1 an).

La récession se poursuivra dans l'Europe des Neuf

La Commission des communautés est d'avis que la récession économique que connaît l'Europe se poursuivra probablement en 1981, mais qu'une action vigoureuse de la part des Neuf peut en limiter les conséquences. Dans son rapport économique annuel, la Commission invite ainsi les pays membres à poursuivre leurs efforts pour réduire leur dépendance à l'égard du pétrole importé, et à équilibrer leurs politiques en matière de relance de l'économie et de réduction de l'inflation.

Accord pour la fourniture de pétrole des Etats-Unis à Israël.

Les Etats-Unis se sont engagés à fournir du pétrole à Israël dans trois cas, stipulés dans un accord qui devait être signé hier, à Washington en présence du président Carter, à-t-on appris de sources informées à Jérusalem. Cet accord fait suite à un memorandum signé le 22 juin 1979, dont les modalités d'application n'avaient jamais été précisées. Il est valable jusqu'en 1994. Les trois cas à considérer sont, selon ces sources, l'embargo général, l'arrêt des livraisons de la part des deux principaux fournisseurs d'Israël, c'est-à-dire l'Egypte et le Mexique, et un renchérissement tel que le prix du pétrole importé par Israël dépasse de vingt pour cent le prix moyen du pétrole importé par les Etats-Unis pour leur consommation intérieure.

La glace interrompt pour cette année les forages de Dome

Les travaux de forage que Dome exécuté en mer de Beaufort sont suspendus jusqu'à l'année prochaine en raison l'accumulation des glaces, la pire que l'on ait jamais vue dans cette région. La société a fait savoir par voie de communiqué, mercredi, que les opérations de dragage pour la construction d'îles artificielles se poursuivent.

General Motors retarde la sortie de sa voiture électrique

GENERAL MOTORS a retardé d'un an la sortie de sa voiture électrique très attendue, tout en faisant ressortir que cette décision n'est pas due à des facteurs techniques. "Nous ne pouvons mener aussi vite autant de projets à la fois", a expliqué le constructeur américain en annonçant que l'apparition de ce modèle est désormais prévue pour 1985. General Motors avait affirmé l'an dernier avoir mis au point une nouvelle batterie "révolutionnaire" au zinc-nickel qui pourrait assurer à une voiture électrique une autonomie de 160 km environ par charge et une vitesse de 85 km environ.

options (transigées)

Table of financial options with columns for type (Call, Put), price, and various market indicators.

ASSURANCE advertisement with text: Un important bureau de courtiers désire acquérir par voie d'achat une clientèle d'assurance pour la région de Québec. Faire parvenir votre proposition à: Dépt 4406, Le Soleil Ltée Québec G1K 7J6

LE CLU advertisement with text: Un conseiller à rechercher. Il représente une industrie qui n'a jamais failli à ses obligations. Confiez-lui vos besoins de dollars garantis en cas de décès ou à votre retraite. Vous y avez droit!

Chaque jour, chaque dollar compte. advertisement for Banque TD. Text: Pour avoir droit à cet intérêt quotidien, il vous suffit de maintenir un solde minimum de \$100. C'est la solution idéale si vous avez de fréquentes variations de votre solde. Ou encore, si vous déposez ou retirez temporairement une importante somme. La Banque TD calcule l'intérêt de chaque jour. Si vous possédez déjà un compte d'épargne à intérêt quotidien dans une autre institution, venez nous voir! La Banque TD vous offre un meilleur taux d'intérêt que la plupart des autres banques à l'échelle nationale. Pensez-y au plus tôt, parce que chaque jour, chaque dollar compte.

L'OFFICIEL DE LA PUBLICITÉ AU QUÉBEC advertisement. Text: CONNAISSEZ-VOUS LES DIFFÉRENTES LOIS QUI RÉGISSENT LA PUBLICITÉ AU QUÉBEC? Comme la plupart des industriels et des commerçants québécois, vous répondez probablement non. La section I de l'Officiel de la Publicité au Québec traite des lois fédérales et provinciales, des directives et des normes que vous devez de suivre. En plus, l'Officiel de la Publicité regorge d'informations utiles sur toutes les facettes de la publicité au Québec. Une grande première au Québec, ce brouillon de quelque 600 pages, relié toile, sera disponible à la fin de 1980. Son prix unitaire sera alors de \$60. En offre spéciale de souscription, l'Officiel vous est maintenant offert à \$45.— un rabais de 25%.

Table of stock market data for Calgary, including various indices and company shares.

Table of stock market data for Montreal, including various indices and company shares.

monnaies

Table of exchange rates for various international currencies.

fonds mutuels

Table of mutual fund performance and details.

montreal

Les métaux dirigent la baisse

La Bourse de Montréal a perdu du terrain hier. L'indice composé clôture en baisse de 0,74 à 376,51, à la suite d'une contraction des métaux.

fruits et légumes

MONTREAL (PC) — Prix payés au Marché central métropolitain tels que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec:

denrées

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis par le ministère fédéral de l'Agriculture.

l'argent

TORONTO (PC) — Handy and Harman cotait l'argent-métal hier, à \$293,93 l'once et \$794,91 le kilo.

Large table of stock market data for various companies and indices.

Advertisement for 'en fin de compte QUI DIT MIEUX' featuring a lightbulb graphic and text about investment security.

Advertisement for 'Concessionnaires demandés' listing services like car wash, fast food, and cosmetics.

Advertisement for 'Crédit Foncier' offering a 13 1/4% interest rate for 5 years.

Advertisement for 'AVIS DE FUSION' regarding the merger of La Mutuelle and La Société de Bienfaisance.

Advertisement for 'Avis public' from the Government of Quebec regarding accessibility information.

Advertisement for 'Concessionnaires demandés' with contact information for Cosmol Inc.

Advertisement for 'Crédit Foncier' with contact information for the Quebec branch.

Advertisement for 'AVIS DE FUSION' with contact information for Jérôme Pelletier.

Large advertisement for 'Papa comment ça marche l'incinérateur?' featuring an image of an incinerator and text about waste management services.

Toronto
Eastern Provincial Airways
gagne \$2 1/4 à \$18

Le marché torontois des valeurs mobilières a terminé la semaine sur une note faible, hier, après avoir enregistré des gains notables durant les trois semaines précédentes. L'indice composé clôture en baisse de 6,88 points à 2352,24. Neuf des 14 secteurs de la Bourse ont battu en retraite, les aurifères subissant les plus lourdes pertes: une chute de 103,31 points à 5854,45. A l'inverse, les hydrocarbures réalisent les meilleurs gains, montant de 26,06 points à 4961,85. Pour leur part, les communications et produits de consommation ont établi des records hauts. Le volume s'inscrit à 7,69 millions d'actions et la valeur chiffre \$128,05 millions. Eastern Provincial Airways gagne 2 1/4 à \$18.

Volume des transactions: 7,690,000 actions. — 300 titres: 2,352,24 en baisse de 6,88

Table of stock market transactions for Toronto, listing various companies and their price changes.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Table of stock prices for various companies, including A & B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Cours transmis par la Presse Associée et Trans mis par la Presse Canadienne

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Volume des transactions: 43,920,000 actions. — Dow Jones: 936,14 en baisse de 2,56

Table of stock market transactions for the American market, listing various companies and their price changes.

new york

Cours transmis par la Presse Associée et Trans mis par la Presse Canadienne

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Volume des transactions: 10,046,704 actions.

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

américaine

Cours transmis par la Presse Associée et Trans mis par la Presse Canadienne

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Volume des transactions: 6,350,000 actions.

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Volume des transactions: 6,350,000 actions.

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

vancouver

Cours transmis par la Presse Canadienne

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Volume des transactions: 10,046,704 actions.

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

américaine

Cours transmis par la Presse Associée et Trans mis par la Presse Canadienne

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Volume des transactions: 6,350,000 actions.

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Volume des transactions: 6,350,000 actions.

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

LES LUNDIS ET MARDIS: DES JOURS TRÈS SPÉCIAUX!

Commencez la semaine du bon pied! Évitez les cohues du week-end et venez profiter d'un vaste choix et de quantité de super-spéciaux.

SUPER SPÉCIAL!



BIFTECK DE SURLONGE
BOEUF ESTAMPILLÉ
CATÉGORIE CANADA "A"
LA LB

2.98

SUPER SPÉCIAL!



SAUCISSES FUMÉES GÉANTES
STEINBERG
POT DE 16 OZ

1.78

SUPER SPÉCIAL!



JUS DE POMMES VITAMINÉ
ORCHARD KING
BTE DE 48 OZ LIQ

.79

SUPER SPÉCIAL!



CAFÉ INSTANTANÉ
STEINBERG
BOCAL DE 10 OZ

4.99

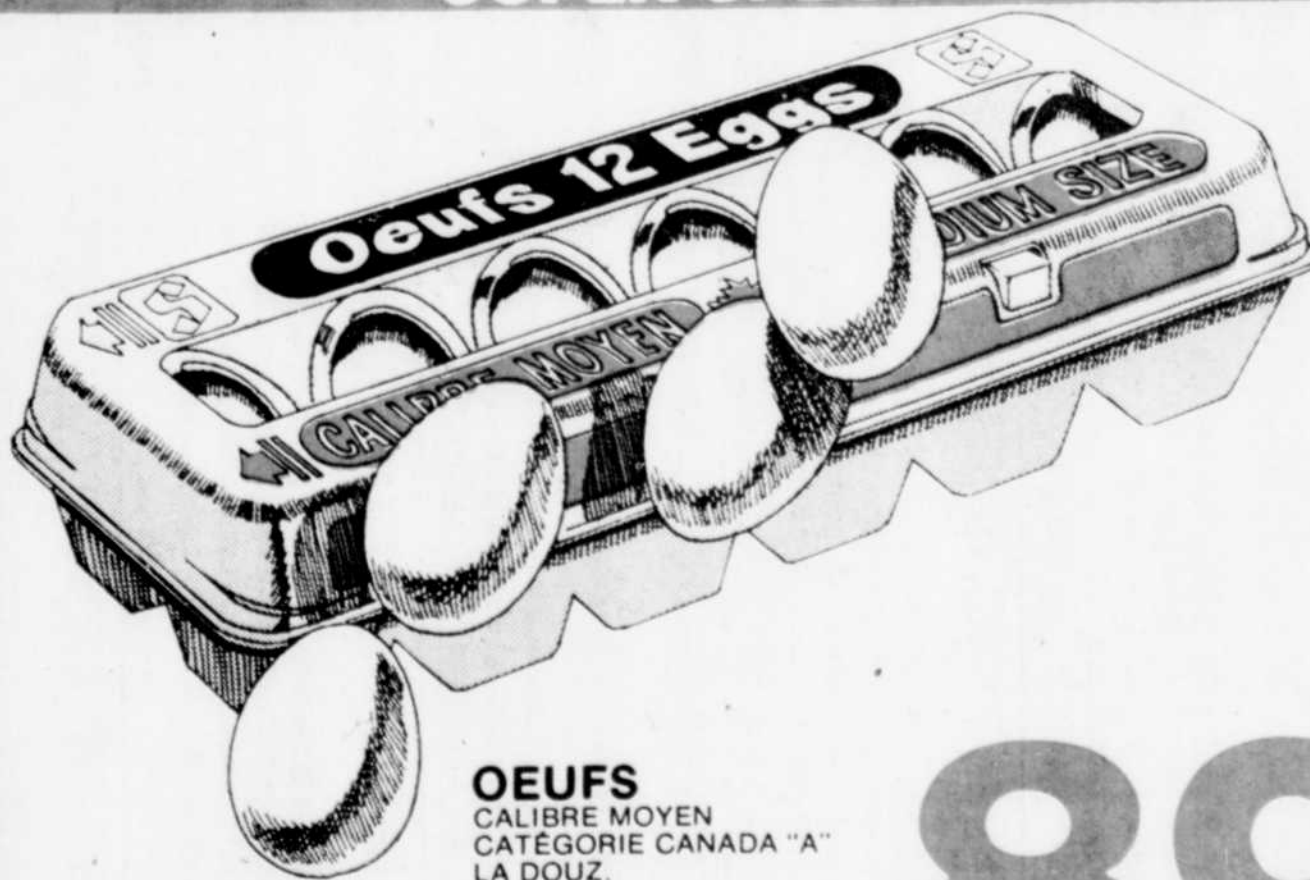
SUPER SPÉCIAL!



POIS NO. 2 IDEAL
CANADA DE CHOIX
BTE DE 19 OZ LIQ

.69

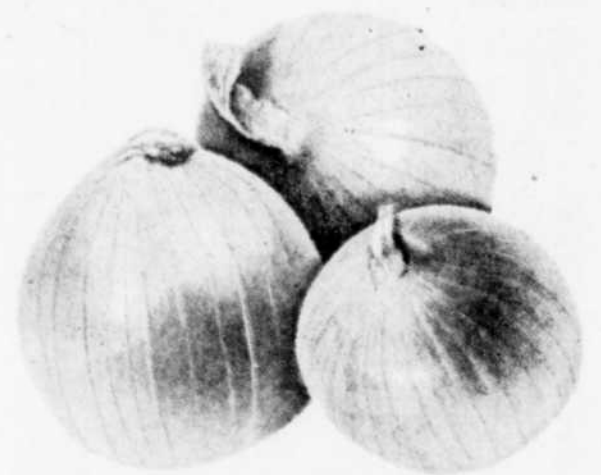
SUPER SPÉCIAL!



OEUFS
CALIBRE MOYEN
CATÉGORIE CANADA "A"
LA DOUZ.

.89

SUPER SPÉCIAL!



OIGNONS BLANCS
A BOUILLIR
10 LB

.79

Les prix indiqués dans ces pages sont valables lundi et mardi prochain seulement. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Si un article en réclame venait à manquer en rayon, demandez un coupon de garantie de prix au comptoir d'information.

